



COMMISSION
EUROPÉENNE

Recherche communautaire

PARTICIPER AUX PROGRAMMES EUROPÉENS DE RECHERCHE

2^{ème} édition Février 2004

GUIDE DU PROPOSANT AU 6^e PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE
ET LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN EUROPE (2002-2006)



SIXIÈME PROGRAMME CADRE

AVERTISSEMENT:

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations ci-après.

Les opinions exprimées dans la présente publication n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission européenne.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

La recherche européenne vous intéresse?

Notre magazine ***RDT info*** vous tient au courant des principaux développements dans ce domaine (résultats, programmes, événements, etc.). RDT info est disponible gratuitement en allemand, en anglais et en français, sur simple demande à:

Commission européenne
Direction générale de la Recherche
Unité "Information et communication"
B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 29-58220
E-mail: research@cec.eu.int
Internet: http://europa.eu.int/comm/research/rtdinfo/index_fr.html

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne***

Un nouveau numéro unique gratuit:

00 800 6 7 8 9 10 11

COMMISSION EUROPEENNE

Direction générale de la Recherche
Direction C – Science et Société
Unité C5 – Information et communication
E-mail: research@cec.eu.int

Commission européenne
Bureau SDME 2/85
B-1049 Bruxelles
Tél. (32-2) 299 18 65
Fax (32-2) 299 82 20

PARTICIPER AUX PROGRAMMES EUROPÉENS DE RECHERCHE

**Guide du proposant au 6^e programme-cadre
pour la recherche et le développement
technologique en Europe (2002-2006)**

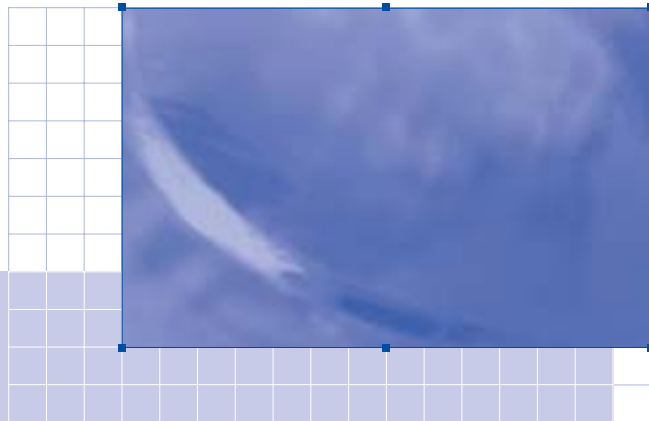


Table des matières

	Introduction au 6 ^e programme-cadre	5
CHAPITRE 1		
	QU'EST-CE QUE LE 6^e PROGRAMME-CADRE?	7
	Mise en perspective des programmes-cadres	8
	Le 6 ^e programme-cadre	9
	Les priorités du 6 ^e programme-cadre	10
	Une nouvelle ÈRE pour la recherche en Europe	11
	Partage des compétences et des résultats	11
	De meilleurs résultats grâce à la formation	11
	Budget du 6 ^e programme-cadre	12
	Organisation et financement des projets de recherche	13
	Projets intégrés	13
	Réseaux d'excellence	16
	Article 169	20
	Instruments traditionnels	20
CHAPITRE 2		
	QUI PEUT PARTICIPER AU 6^e PROGRAMME-CADRE?	25
	Participer au 6 ^e programme-cadre	26
	Coopération internationale	26
	Catégories de participants	28
	Définition des rôles et des responsabilités	28
	Avantages d'une participation au programme-cadre	28
	Instruments de la réussite des programmes-cadres	29
	Activités de RDT et financement communautaire par type d'instrument	30
	Ressources humaines et mobilité: actions Marie Curie	31
	Mesures d'accompagnement	32
	Coûts éligibles	32
	Droits de propriété intellectuelle	33
CHAPITRE 3		
	COMMENT PARTICIPER AU 6^e PROGRAMME-CADRE?	35
	Assistance proposée	36
	Manifester son intérêt pour les propositions	36
	Où se renseigner?	36
	Identifier un appel de propositions	38
	Trouver des informations officielles	39
	Choisir un appel de propositions	40
	Documents importants et moyens de les obtenir	41
	Matériel d'aide à la préparation	41
	Préparer une proposition	42
	Bon conseils pour augmenter ses chances de succès	43
	Soumettre sa proposition	45
	Évaluation des propositions – informations générales	46
	Respecter les critères d'évaluation	47
	Examen éthique des propositions acceptées	47
	Propositions rejetées	47
	Propositions dans la liste prioritaire	48

Négociations du contrat	48
Droits et obligations des contractants	48
Gestion, suivi et retombées du projet	48
Procédures de suivi	49
Païement	49

CHAPITRE 4 QUELLES SONT LES PRIORITÉS THÉMATIQUES DU 6^e PROGRAMME-CADRE? 51

Sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé	52
Technologies pour la société de l'information	54
Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance, et nouveaux procédés et dispositifs de production	56
Aéronautique et espace	58
Qualité et sûreté alimentaires	59
Développement durable, changement planétaire et écosystèmes	60
Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance	62

CHAPITRE 5 QUELLES SONT LES AUTRES PRIORITÉS THÉMATIQUES DU 6^e PROGRAMME-CADRE? 65

• Activités spécifiques couvrant un champ plus vaste de la recherche	66
Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques	66
Actions de recherche horizontales auxquelles participent des PME	68
Mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale	69
Centre commun de recherche	69
• Structurer l'Espace européen de la recherche	71
Recherche et innovation	71
Ressources humaines et mobilité	72
Infrastructures de recherche	73
Science et société	74
• Renforcer les bases de l'Espace européen de la recherche	75
Actions de coordination	75
Développement cohérent des politiques de recherche et d'innovation en Europe	76
• Priorités Euratom	77
Domaines thématiques prioritaires de recherche	77
Fusion thermonucléaire contrôlée	77
Gestion des déchets radioactifs	78
Radioprotection	78
Autres activités dans le domaine des technologies et de la sûreté nucléaires	78

CHAPITRE 6 OÙ TROUVER DES SOURCES D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE UTILES? 81

Coordonnées des help desks pour les priorités thématiques et les PME	82
Adresses Internet utiles pour obtenir plus d'informations sur le 6 ^e PC et les activités de recherche de l'UE	82
Réseaux européens d'information et d'assistance	83
Services d'information nationaux	84
Ressources pour la recherche de projets et de partenaires	84
Autres sources d'information européennes utiles	85

Notes

Rôle et objectif de ce guide

Ce guide est destiné à servir de source d'information et d'assistance aux différentes parties intéressées et aux participants potentiels aux différents programmes et activités du 6^e PC.

Bien que nous nous soyons efforcés de réaliser un guide précis et pratique sur le 6^e PC, les informations fournies dans ce guide ne sont pas juridiquement contraignantes et la Commission ne peut être tenue responsable des erreurs ou des inexactitudes.

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans ce document.

Exhaustivité

Ce guide étant élaboré au cours des premières étapes du 6^e PC, il n'est nullement exhaustif. Conformément au but qui lui a été assigné (voir quatrième de couverture), il donne un aperçu de l'ensemble des éléments essentiels à la compréhension des objectifs et mécanismes du 6^e PC, sans toutefois entrer dans leur détail.

Les parties intéressées devront décider si elles souhaitent participer ou non au programme sur la base d'un examen minutieux de tous les documents officiels élaborés pour les proposants.

Par ailleurs, certaines informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être actualisées, modifiées ou révisées sans notification.

Validité des sites Internet

De nombreux documents de référence cités dans ce guide sont également accessibles sur Internet aux adresses URL indiquées. Toutefois, certaines peuvent être modifiées avec le temps. Si vous ne trouvez pas un document, envoyez un courrier électronique au webmestre du site ou contactez les *Infodesks* ou *Helpdesks* chargés (voir chapitres 4 et 5) du programme concerné.

Le site Internet de la DG Recherche sur Europa propose plusieurs pages d'informations sur le 6^e PC:
http://europa.eu.int/comm/research/contact_fr.html

Le serveur CORDIS fournit également des informations utiles sur le 6^e PC à l'adresse suivante:
<http://www.cordis.lu/fp6/>

Introduction au 6^e programme-cadre

Le 6^e programme-cadre en bref

Le 6^e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (6^e PC) marque un pas décisif dans l'organisation contrôlée des réseaux européens scientifiques et de recherche et de l'Union européenne (UE) pour en faire l'économie fondée sur la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde.

Qu'est-ce que le programme-cadre pour la recherche?

Le 6^e PC est le principal instrument utilisé par l'UE pour financer la recherche en Europe. Proposé par la Commission européenne et adopté le 3 juin 2002 par le Conseil des ministres et le Parlement européen, il est ouvert à des entités publiques et privées, grandes ou petites, pendant quatre ans à partir de la fin 2002 jusqu'à 2006.

Son budget global s'élève à 17,5 milliards d'euros, soit 17% de plus que pour le 5^e PC, et représente 3,4% du budget total de l'UE en 2002.

Sur ce total, **12 milliards d'euros ont été réservés aux sept domaines clés ou "priorités thématiques"** retenus pour atteindre les objectifs du 6^e PC: sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé; technologies pour la société de l'information; nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production; aéronautique et espace; qualité et sûreté de l'alimentation; développement durable, changement planétaire et écosystèmes; et citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance.

Quelles sont les nouveautés du 6^e programme-cadre?

Les activités traditionnelles menées au titre des programmes-cadres précédents seront poursuivies (notamment les actions spéciales en faveur des PME). Toutefois, le 6^e PC innovera avec la mise en place de plusieurs "nouveaux instruments" comme les réseaux d'excellence et les projets intégrés.

Avec l'Espace européen de la recherche (EER) comme axe central, le 6^e PC servira d'intermédiaire pour assurer l'avenir de la recherche en Europe en s'appuyant sur l'excellence scientifique, une plus forte compétitivité et une plus grande innovation. Pour ce faire, il encouragera une coopération et une coordination accrues, aboutissant à des synergies, entre les parties intéressées, qu'elles soient régionales, nationales ou transnationales.

Une simplification de la gestion et des procédures favorisera une plus grande efficacité et des effets durables sur le paysage scientifique et technologique européen.

Un nombre réduit de priorités thématiques (qui remplacent les "actions-clés") renforcera l'évolution vers une intégration plus rationalisée des activités.

Les nouveaux instruments de soutien (réseaux d'excellence et projets intégrés) du 6^e PC donneront une plus grande impulsion aux activités de recherche européennes, permettant ainsi d'atteindre une "masse critique" et de renforcer l'EER. Ils favoriseront également la mobilité des chercheurs et l'amélioration des infrastructures de recherche, tout en renforçant le partenariat et la collaboration ainsi que les questions de science et de société.

CHAPITRE 1

QU'EST-CE QUE LE 6^e PROGRAMME-CADRE?

Mise en perspective des programmes-cadres

Le 6^e programme-cadre

Les priorités du 6^e programme-cadre

Une nouvelle ÈRE pour la recherche en Europe

Partage des compétences et des résultats

De meilleurs résultats grâce à la formation

Budget du 6^e programme-cadre

Organisation et financement des projets de recherche

Projets intégrés

Réseaux d'excellence

Article 169

Instruments traditionnels



Chapitre 1

Depuis le lancement du 1^{er} programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (RDT) en 1984, les institutions européennes ont joué un rôle majeur en mettant en place et en organisant la recherche pluridisciplinaire et la coopération au sein de l'Europe et au-delà. Toutefois, si l'Europe tient le haut du pavé dans d'importants et nombreux domaines de la recherche scientifique, il lui est toujours difficile de transformer ses succès scientifiques en produits et services commercialement viables qui soient à la fois compétitifs et durables.

Afin d'exercer un effet durable et cohérent sur les initiatives communautaires en matière de recherche, le 6^e PC sera axé sur:

- une recherche de haute qualité à effet persistant ou "structurant" qui renforce également les bases de la science et de la technologie en Europe; et
- une "valeur ajoutée" maximale tirée de la coopération transnationale, une "intégration progressive" des activités et des participants concernés et une concentration des efforts européens sur un nombre réduit de priorités.

Mise en perspective des programmes-cadres

Pour comprendre les procédures et les règles de participation décrites dans ce guide, il est important de prendre en compte plusieurs principes fondamentaux régissant les programmes-cadres:

1. La Commission européenne ne mène pas elle-même de projets de RDT et n'y participe pas (excepté via son Centre commun de recherche), mais elle apporte un soutien financier aux recherches ou travaux décrits avec précision effectués par des organismes, sociétés et instituts de recherche privés et publics.
2. En général, les propositions de projets doivent être soumises en réponse à un appel de propositions ou à un appel d'offres spécifique publié au Journal officiel des Communautés européennes.
3. Le contenu du projet doit correspondre aux objectifs exposés dans l'un des volets du programme-cadre, tandis que les partenaires impliqués doivent satisfaire à tous les critères d'éligibilité et leur proposition doit répondre aux exigences scientifiques, thématiques et formelles de l'appel.
4. Les propositions reçues en réponse à un appel qui satisfont les exigences susmentionnées sont évaluées par un groupe d'experts indépendants des différents domaines concernés.
5. Les projets sont sélectionnés uniquement en fonction de leur qualité, mesurée selon des critères spécifiques comme la qualité technique et scientifique et les effets socio-économiques, et à condition qu'ils soient conformes aux objectifs du projet tout en restant dans les limites budgétaires fixées. Il n'existe pas de quotas nationaux.

Pour montrer comment fonctionne le financement communautaire, plusieurs exemples de projets réussis avec les programmes-cadres passés sont présentés tout au long du guide. D'autres exemples de réussite se trouvent sur les sites Internet suivants:

- Magazine RDT *info*:
http://europa.eu.int/comm/research/contact_fr.html
- Généralités:
http://europa.eu.int/comm/research/success/fr/success_fr.html
- PME:
http://sme.cordis.lu/experience/case_histories.cfm (en anglais)
- Archives des projets ayant fait l'objet de communiqués de presse:
<http://www.cordis.lu/innovation-smes/vips/en/home.html>
(en anglais)

Le 6^e programme-cadre

Le 6^e PC, tout en marquant un changement radical dans l'approche du financement communautaire de la recherche, a également été élaboré en vue de s'accorder avec les programmes-cadres précédents. Son objectif demeure la création d'une véritable communauté scientifique européenne dotée des meilleurs compétences et savoir-faire, ainsi que le soutien aux travaux scientifiques et techniques de qualité optimale, menés au moyen de projets transnationaux qui tirent parti de la mobilité des chercheurs. Pourtant, la réussite des programmes antérieurs doit être confortée, notamment les réseaux et les projets soutenus par l'UE.

Le 6^e PC allouera 17,5 milliards d'euros aux parties engagées dans la recherche et le développement technologique (RDT) en Europe, mais ses objectifs ne se limitent pas au simple cofinancement de projets de recherche.

Ce programme fournit un cadre paneuropéen cohérent et ambitieux destiné à soutenir la RDT en tant qu'élément de la politique communautaire de recherche et constitue un programme stratégique quinquennal pour la période 2002-2006. Au cours de cette période, il stimulera la collaboration transnationale dans le domaine de la recherche, notamment entre les entreprises et les universités, et pour la création de réseaux d'excellence.

Le 6^e PC contribuera également à créer en Europe un environnement favorable au développement de l'innovation, c'est-à-dire encourager le transfert de technologie, garantir la disponibilité de capital-risque, assurer une protection accrue des droits de propriété intellectuelle et développer les ressources humaines. Des ressources croissantes seront également utilisées pour encourager la participation des PME à l'ensemble des activités du programme-cadre.

Le 6^e PC constitue la troisième ligne opérationnelle la plus importante du budget global de l'UE, après la politique agricole commune et les Fonds structurels. Il représente 3,9% du budget total de l'UE pour 2001 (3,4% pour 2002) et 5,4% de l'ensemble des dépenses publiques de recherche (non militaire) en Europe pour 2001.

Il jouera un rôle-clé dans la réalisation de l'objectif fixé lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, qui est de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010. Il participera également dans une large mesure à la création de l'EER, véritable marché intérieur européen de la recherche et du savoir où les efforts nationaux et communautaires en matière de R&D seront mieux intégrés.

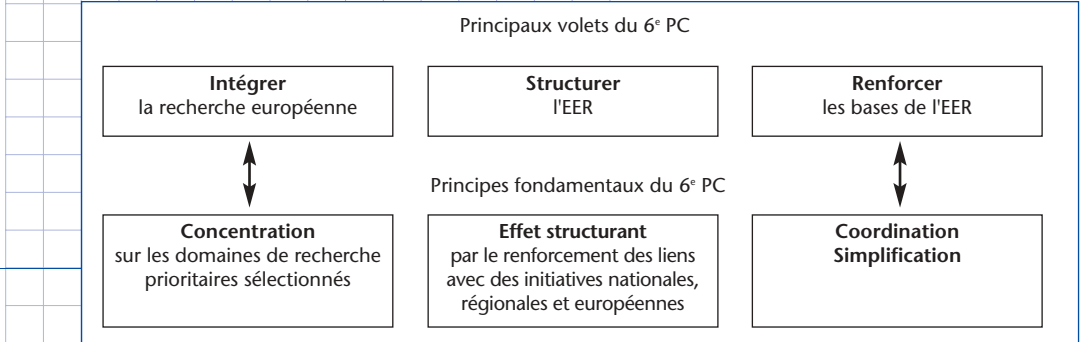
Afin d'atteindre la masse critique nécessaire au niveau communautaire et de rassembler les ressources intellectuelles et financières, le 6^e PC mettra en place de nouveaux instruments, comme les réseaux d'excellence et les projets intégrés.

Pour y parvenir de manière plus efficace et contribuer ainsi à la fois à la création de l'EER et à l'innovation, le 6^e PC s'articulera autour de trois axes:

- cibler et intégrer la recherche communautaire
- structurer l'espace européen de la recherche
- renforcer les bases de l'espace européen de la recherche

Les activités menées sous ces trois rubriques joueront un rôle important dans l'intégration des efforts et des actions de recherche à l'échelle européenne tout en contribuant à structurer les différentes dimensions de l'EER. La coordination des actions correspondantes sera assurée.

Ce processus est illustré de façon simple dans la figure suivante:



Les priorités du 6^e programme-cadre

Les priorités couvertes par le 6^e PC sont mentionnées dans le tableau budgétaire (voir ci-après) et décrites en détail dans les chapitres 4 et 5 du guide. Elles comprennent: sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé; technologies pour la société de l'information; nanotechnologies et nanosciences, matériaux "intelligents", nouveaux procédés et dispositifs de production; aéronautique et espace; qualité et sûreté de l'alimentation; développement durable, changement planétaire et écosystèmes; citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance; on y trouve également d'autres domaines de recherche prometteurs, notamment le soutien à la participation des PME. Le 6^e PC porte également sur la recherche et l'innovation, les ressources humaines et la mobilité, les infrastructures de recherche et les relations entre science et société. La Commission respecte les principes éthiques fondamentaux lors de la mise en œuvre de ces priorités.

Les PME seront encouragées à participer à tous les domaines du 6^e PC, en particulier dans le contexte des activités relevant des domaines thématiques prioritaires. Les points de contact nationaux pour les PME seront renforcés afin d'apporter les informations et l'assistance appropriées aux participants potentiels des PME (informations, sensibilisation, conseils, aide à la recherche de partenaires, formation). Les associations ou "groupements" de PME seront autorisés à participer aux projets au nom de leurs membres.

Une participation internationale à ces activités sera garantie et tous les pays ayant conclu des accords d'association avec l'UE à cet égard, notamment les États associés et les pays candidats, pourront y accéder. D'autres pays tiers pourront participer au 6^e PC grâce à des accords de coopération bilatéraux.

Les chercheurs et les organisations de pays tiers peuvent également participer à des projets au cas par cas. Les conditions précises dans lesquelles les entités des pays tiers et les organisations internationales engagées dans des activités de recherche peuvent participer au présent programme, y compris les modalités financières, sont fixées dans le règlement qui sera adopté conformément à l'article 167 du traité.

La participation aux activités du 6^e PC sera encouragée en publiant, en temps utile et de manière circonstanciée, les informations nécessaires concernant son contenu, les conditions et les procédures à l'intention des participants potentiels, y compris ceux des pays associés candidats et d'autres pays associés.

Une nouvelle ère pour la recherche en Europe

L'Europe jouit d'une longue tradition d'excellence en matière de recherche et d'innovation, et les équipes européennes continuent de tenir le haut du pavé dans de nombreux domaines scientifiques et technologiques. Toutefois, ses centres d'excellence sont éparpillés entre les États membres et, trop souvent, leurs efforts ne se complètent pas faute d'une mise en réseau et d'une coopération adaptées. Dans le passé, des actions de collaboration ont été lancées à la fois au niveau européen et communautaire, mais maintenant il est temps de rassembler tous les efforts de l'Europe et de mettre en place une structure de recherche et d'innovation équivalant au "marché commun" pour les biens et les services. Cette structure s'appelle l'EER et regroupe l'ensemble des soutiens communautaires afin de mieux coordonner les activités de recherche et faire converger les politiques de recherche et d'innovation aux niveaux national et communautaire.

L'EER concrétise l'ambition affichée de l'Union européenne d'aboutir à une véritable politique de recherche commune. Cela passera par l'intégration indispensable et longtemps attendue des compétences scientifiques et technologiques des États membres.

Partage des compétences et des résultats

L'idée fondamentale à l'origine de l'EER est que nous ne pourrions pas résoudre les problèmes et relever les défis qui se poseront à l'avenir sans mieux "intégrer" les aptitudes et les efforts de recherche de l'Europe. L'objectif est de passer à un autre stade en adoptant une approche cohérente et concertée au niveau communautaire à partir de laquelle de véritables stratégies communes pourront être élaborées. Sans cette volonté politique, l'Europe est condamnée à une marginalisation croissante dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale. Par contre, avec l'EER, l'Europe se dote des ressources nécessaires pour exploiter pleinement son potentiel exceptionnel et devenir ainsi, selon les termes du Sommet européen de Lisbonne de mars 2000, "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde".

Disposant souvent de ressources substantielles, les programmes de recherche nationaux sont dans une large mesure menés indépendamment les uns des autres. L'effet de dispersion est sans nul doute un facteur essentiel dans les contre-performances actuelles de l'Europe par rapport aux autres centres de recherche du monde et empêche d'exploiter pleinement les ressources humaines et matérielles de l'UE. C'est pourquoi l'objectif à long terme est d'atteindre un degré plus élevé de coopération entre les stratégies de recherche des États membres et une "ouverture" mutuelle des programmes.

De meilleurs résultats grâce à la formation

Reconnaissant l'importance de créer "de nouvelles connaissances" et d'engendrer "un transfert de connaissances", plusieurs programmes du 6^e PC comportent une dimension de formation visant à améliorer les résultats globaux de l'Europe dans le domaine de la recherche. À cet égard, le budget des programmes de formation du 6^e PC a considérablement augmenté. Les activités et les subventions en matière de formation ont apporté une aide précieuse à la recherche européenne dans les précédents programmes-cadres, notamment en encourageant les plus jeunes chercheurs et scientifiques à entreprendre et poursuivre une carrière dans le domaine des sciences et de la technologie. Ces initiatives comprenaient les bourses Marie Curie, le prix Descartes, le prix Archimède, le concours des jeunes scientifiques de l'UE, ainsi que de nombreuses actions regroupées sous le titre générique "Accroître le potentiel humain de recherche et la base de connaissances socio-économiques".

Budget du 6^e programme-cadre

	millions d'€	millions d'€
1. CIBLER ET INTÉGRER LA RECHERCHE COMMUNAUTAIRE		13 345
Priorités thématiques ⁽¹⁾		
Sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé ⁽²⁾	2 255	
• Génomique avancée et ses applications pour la santé (€1 100 millions)		
• Lutte contre les principales maladies (€1 155 millions)		
Technologies pour la société de l'information ⁽³⁾	3 625	
Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production	1 300	
Aéronautique et espace	1 075	
Qualité et sûreté de l'alimentation	685	
Développement durable, changement planétaire et écosystèmes	2 120	
• Systèmes énergétiques durables (€810 millions)		
• Transports de surface durables (€610 millions)		
• Changement planétaire et écosystèmes (€700 millions)		
Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance	225	
Activités spécifiques couvrant un champ de recherche plus vaste ⁽⁴⁾		
Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques	555	
Actions de recherche horizontales auxquelles participent des PME ⁽⁵⁾	430	
Mesures spécifiques de soutien à la coopération internationale	315	
Activités non nucléaires du Centre commun de recherche	760	
2. STRUCTURER L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE		2 605
Recherche et innovation	290	
Ressources humaines et mobilité	1 580	
Infrastructures de recherche ⁽⁶⁾	655	
Science et société	80	
3. RENFORCER LES BASES DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE		320
Soutien à la coordination des activités	270	
Soutien au développement cohérent des politiques en matière de recherche et d'innovation	50	
PRIORITÉS D'EURATOM ⁽⁷⁾		1 230
Domaines de recherche thématiques prioritaires	890	
• Fusion thermonucléaire contrôlée (€750 millions)		
• Gestion des déchets radioactifs (€90 millions)		
• Radioprotection (€50 millions)		
Autres activités dans le domaine des technologies et de la sûreté nucléaires	50	
Activités nucléaires du Centre commun de recherche	290	
TOTAL		17 500

(1) Dont au moins 15% pour les PME.

(2) Y compris jusqu'à 400 millions d'euros pour la recherche sur le cancer.

(3) Y compris jusqu'à 100 millions d'euros pour le développement de GÉANT et GRID.

(4) Ce montant de 315 millions d'euros financera des mesures spécifiques de soutien à la coopération internationale associant les pays en développement, les pays méditerranéens, dont les Balkans occidentaux, ainsi que la Russie et les nouveaux États indépendants (NEI). Un autre montant de 285 millions d'euros est réservé au financement de la participation des organisations de pays tiers aux "domaines thématiques prioritaires" et aux "activités spécifiques couvrant un champ de recherche plus vaste", ce qui porte le montant total consacré à la coopération internationale à 600 millions d'euros. Des ressources supplémentaires seront disponibles au titre du volet "Ressources humaines et mobilité" pour financer la formation de chercheurs de pays tiers en Europe.

(5) Couvrant l'ensemble du domaine scientifique et technologique.

(6) Y compris jusqu'à 200 millions d'euros pour le développement de GÉANT et GRID.

(7) Communauté européenne de l'énergie atomique: certaines activités du 6^e PC relèvent du traité Euratom et non du traité instituant la Communauté européenne. Toutefois, cela n'a aucune conséquence pratique pour les participants.

Organisation et financement des projets de recherche

Les projets de recherche du 6^e programme-cadre sont mis en œuvre en utilisant des “instruments” spécifiques qui précisent de quelle manière le travail doit être organisé et financé. Le 6^e PC introduit deux nouveaux instruments, qui représentent des innovations importantes par rapport aux programmes-cadres précédents. Les projets intégrés (IP) et les réseaux d'excellence (NoE) délaissent le financement de projets multiples au profit d'activités et de partenariats cohérents et à long terme. Des relations de recherche financées par l'UE fortes et viables ont de plus grandes chances d'atteindre la “masse critique”.

Projets intégrés

Les projets intégrés (IP) sont un instrument conçu pour **créer les connaissances** nécessaires pour mettre en œuvre les domaines thématiques prioritaires. Pour ce faire, ils intégreront la **masse critique** d'activités et de ressources nécessaires pour atteindre des **objectifs technologiques et scientifiques ambitieux et clairement définis** de dimension européenne.

Les activités menées dans le cadre du “plan d'exécution” d'un IP devraient comprendre des activités de recherche et, le cas échéant, de développement technologique et/ou de démonstration, des activités de gestion et d'utilisation des connaissances afin de promouvoir l'innovation ainsi que tout autre type d'activité directement lié aux objectifs des projets intégrés (dont la formation). Ces activités devraient toutes être intégrées dans un cadre de gestion cohérent. Un IP peut couvrir de larges parties du spectre qui va de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. La plupart des projets devraient être de nature pluridisciplinaire.

Ampleur de la masse critique et durée

Chaque IP doit rassembler la masse critique d'**activités, de compétences et de ressources** nécessaire pour atteindre ses objectifs ambitieux. Toutefois, l'ampleur de la masse critique peut varier fortement d'un domaine à l'autre, et même d'un sujet à un autre au sein d'un même domaine.

La **valeur** des activités intégrées par un projet pourrait totaliser plusieurs dizaines de millions d'euros. Cependant, il n'y a pas de seuil minimal prévu, pour autant, bien entendu, que les ambitions et la masse critique nécessaires soient présentes.

Le **partenariat** d'un IP doit réunir au moins trois participants issus de trois États membres ou États associés différents, dont au moins deux sont des États membres ou des pays candidats associés. Toutefois, en pratique, afin d'atteindre des objectifs “ambitieux”, la plupart des consortiums incluront probablement beaucoup plus de partenaires. L'appel de propositions concerné peut en fait préciser un nombre minimal de participants plus élevé.

La **durée** habituelle d'un projet intégré devrait être comprise entre trois et cinq ans.

Régime financier – principales caractéristiques

Le soutien de la Communauté prendra la forme d'une “subvention au budget” versée en tant que contribution aux frais éligibles encourus (à l'exception des impôts indirects, taxes, intérêts, etc.) au cours du projet. Ces frais doivent être à la fois nécessaires et “économiques”, ainsi que dûment enregistrés dans les comptes de chacun des participants (ou, lorsque le contrat le prévoit, dans les comptes d'un “tiers”). Les taux maximaux d'aide varient en fonction du type d'activité. Chaque participant doit fournir, entre autres, un relevé financier annuel simplifié accompagné d'un certificat d'audit établi par un auditeur indépendant et attestant le montant total des frais éligibles encourus. Une simplification importante a été introduite en supprimant les catégories de frais prédéfinies, les participants étant libres d'utiliser leurs principes comptables habituels.

Modèles de coûts pour le 6^e PC

Les trois modèles de coûts sont étroitement liés et constituent une famille unique :

- **FC** – modèle des coûts intégraux, dans lequel tous les coûts éligibles directs et indirects peuvent être facturés;
- **FCF** – variante simplifiée du modèle FC dans lequel les coûts indirects sont couverts en facturant l'ensemble des coûts éligibles directs (à l'exclusion de la sous-traitance) à un taux forfaitaire de 20%;
- **AC** – modèle des coûts additionnels, qui couvre la totalité des coûts éligibles directs non récurrents et applique un taux forfaitaire de 20% à l'ensemble de ces coûts directs (à l'exclusion de la sous-traitance) pour couvrir les coûts indirects.

Taux du soutien communautaire

Le taux maximal de soutien communautaire pour les participants de type FC et FCF est le suivant :

- 50% pour les activités liées à la RDT et à l'innovation;
- 35% pour toute activité de démonstration;
- 100% pour l'administration du consortium et la formation.

Le soutien aux participants de type AC sera assuré jusqu'à concurrence de 100% des coûts additionnels pour toutes les activités du projet (à l'exception de l'administration du consortium qui est prise en charge comme dans le modèle FCF).

Une part ne représentant pas plus de 7% de la contribution communautaire sera réservée aux frais d'administration du consortium remboursés jusqu'à concurrence de 100%.

Appels de propositions

Les IP seront sélectionnés à la suite d'appels de propositions qui seront publiés dans le *Journal officiel des Communautés européennes* et ailleurs – par exemple sur les sites Internet Europa et Cordis.

Pour le 6^e PC, les propositions seront simplifiées, en particulier en vue de refléter la nature évolutive d'un IP. Par exemple, les propositions contiendront une description générale des activités pour toute la durée, tandis qu'un plan de mise en œuvre détaillé ne sera requis que pour les 18 premiers mois du projet.

Les appels de propositions pourront être précédés d'invitations à soumettre des **manifestations d'intérêt** de manière à mieux cibler les appels et à limiter les dépassements de souscription. Cela facilitera également les processus de soumission de propositions et de constitution de consortiums.

Procédure d'évaluation

Les propositions seront soumises à un système d'**évaluation par les pairs**, renforcé compte tenu de la nature plus ambitieuse des IP. Ce système pourra comprendre une audition des proposant par le panel

Les éléments suivants seront pris en considération lors de l'évaluation de chaque IP :

- **Pertinence par rapport aux objectifs du programme de travail** – le projet correspond-il à l'appel?
- **Effet potentiel** – La dimension européenne du projet est-elle suffisamment ambitieuse?
- **Excellence scientifique et technologique** – Le projet a-t-il des objectifs clairement définis montrant qu'il permettra d'atteindre les buts fixés en matière de recherche et d'innovation?
- **Qualité du consortium** – Le consortium est-il d'un niveau collectif élevé, et chaque participant (y compris les PME) est-il compétent et engagé quant aux tâches qui lui sont assignées?
- **Qualité de la gestion** – La gestion et l'organisation sont-elles suffisamment solides pour faire face à la complexité du projet et au degré d'intégration requis, et existe-t-il un plan pour gérer les activités concernant les "connaissances", la propriété intellectuelle et l'innovation?
- **Mobilisation des ressources** – Le projet est-il en mesure de mobiliser avec succès une masse critique de personnel, d'équipement, de financement et d'autres ressources, par une planification cohérente et intégrée du projet et du financement?

d'évaluation et l'utilisation d'un processus de soumission des propositions en deux étapes – seuls les soumissionnaires dont la proposition succincte aura été retenue à la première étape seront invités à soumettre une proposition complète.

Pour des informations générales supplémentaires sur l'évaluation de propositions, voir page 46.

Contrat initial et versement anticipé

Le contrat précisera la contribution communautaire maximale allouée à un IP, mais pas la répartition de la subvention entre les participants, ce qui permettra au consortium de gérer ses propres finances – et éliminera en grande partie les problèmes de microgestion associés aux contrats du 5^e PC. La liaison entre le projet et la Commission sera assurée par un **coordonateur**, et une procédure de signature simplifiée permettra une entrée en vigueur plus rapide des contrats.

Les participants devront signer un **accord de consortium** entre eux.

Une annexe au contrat comportera la description générale du projet ainsi qu'un plan d'exécution détaillé – accompagné d'un plan de financement indicatif avec des estimations de coût réparties par type d'activité et par participant – portant uniquement sur les 18 premiers mois du projet. Un paiement anticipé équivalant à un maximum de 85% de la contribution communautaire prévue pour cette période sera effectué lors du démarrage du projet.

Règlement annuel des paiements

La Commission attend du consortium qu'il fournisse un **rapport annuel**, décrivant les activités entreprises au cours des 12 derniers mois, ainsi qu'un rapport financier comprenant une justification de la direction quant aux frais encourus sur cette période. Simultanément, le responsable de l'IP soumettra pour approbation son plan d'exécution détaillé et de financement pour les 18 mois suivants.

Après acceptation de ces rapports par la Commission, un montant équivalent de l'avance pour la période considérée sera converti en paiement accepté (sous réserve, naturellement des audits *ex-post*) et le solde de l'avance sera complété pour atteindre jusqu'à 85% de la contribution communautaire prévue pour les 18 mois suivants. Cette procédure permet d'assurer une continuité optimale du financement sur toute la durée de vie du projet.

Souplesse de la mise en œuvre

La **souplesse** et l'**autonomie de gestion** seront des éléments clés de la mise en œuvre des IP:

- Le **plan d'exécution détaillé** sur 18 mois se renouvelle annuellement. Le **plan d'exécution général** peut également être modifié par le consortium (tant que les objectifs globaux et les principaux éléments livrables du projet ne sont pas modifiés). Aucun des deux ne peut entrer en vigueur sans l'approbation de la Commission.
- Le projet évoluant, le consortium pourra choisir de recruter de **nouveaux partenaires** – parfois au moyen d'un appel à la concurrence organisé par l'IP lui-même, conformément au contrat, mais sans bénéficier d'un financement supplémentaire. D'autre part, la commission peut également décider de lancer ses propres appels de propositions pour permettre aux IP existants d'élargir leur champ. Dans ce cas, un financement supplémentaire est *bel et bien* prévu. Ce mécanisme peut se révéler utile pour améliorer la participation des PME.

Procédure d'évaluation

Compte tenu du caractère novateur des IP, outre le suivi détaillé des *inputs* déjà réalisé dans le 5^e PC, la Commission procédera également à un **suivi stratégique des résultats**. Elle envisage d'adopter un processus de surveillance renforcé – qui pourrait faire intervenir des experts indépendants de haut niveau – qui prévoit des examens annuels, un examen optionnel à mi-parcours (ou "intermédiaire") et un examen final.

Pour plus de détails sur les projets intégrés consulter:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>

Ampleur de la masse critique et durée

Chaque réseau d'excellence est censé avoir des objectifs ambitieux, particulièrement de façon à permettre à l'Europe de prendre la tête et d'être une force mondiale dans le domaine. Il doit dès lors regrouper la masse critique de **ressources et de compétence** nécessaire pour atteindre ces objectifs. L'ampleur de cette masse critique variera d'un sujet à un autre. Les réseaux plus vastes pourraient impliquer plusieurs centaines de chercheurs. Ils peuvent être plus petits, mais la masse critique et l'ambition nécessaires sont indispensables.

Le **partenariat** d'un réseau doit réunir au moins trois participants issus de trois États membres ou États associés différents, dont au moins deux sont des États membres ou des pays candidats associés. Toutefois, en pratique, pour qu'un NoE atteigne la masse critique nécessaire, la Commission compte sur des réseaux constitués de six partenaires au moins. Un minimum de trois participants peut être fixé dans l'appel de propositions concerné. Comme les projets intégrés, les réseaux d'excellence sont ouverts à la participation des entités juridiques des "pays tiers". Certains groupes de ces pays peuvent bénéficier du soutien financier de l'UE.

La **durée** du soutien communautaire constitue un autre aspect important de la masse critique, étant donné qu'un réseau doit recevoir un soutien suffisamment long pour que son intégration devienne durable. Dans de nombreux cas, un soutien pourrait être nécessaire pendant cinq ans, voire davantage le cas échéant – mais il ne saurait dépasser sept ans.

Appels de propositions

Les NoE seront sélectionnés à la suite d'appels de propositions qui seront publiés dans le *Journal officiel des Communautés européennes* et ailleurs – par exemple sur les sites Internet Europa et Cordis.

Le processus de proposition d'un NoE sera simplifié en vue de refléter la nature évolutive des réseaux. Par exemple, les formulaires de candidature nécessiteront une description générale des activités du réseau sur toute la durée du soutien communautaire, tandis que – au stade de la proposition – un JPA détaillé ne sera exigé que pour les 18 premiers mois de l'existence du réseau.

Les appels de propositions pourront être précédés d'invitations à soumettre des **manifestations d'intérêt** de manière à mieux cibler les appels et à limiter les dépassements de souscription. Cela facilitera également le processus de soumission de propositions et de constitution de consortiums.

Procédure d'évaluation

L'évaluation sera fondée sur le principe de l'**examen par les pairs** réalisé par des experts indépendants. Le système sera renforcé afin de refléter les objectifs plus complexes des réseaux d'excellence. Il recourra éventuellement de façon plus systématique aux évaluations à distance – en particulier pour aborder des questions non traitées dans la proposition – avant les réunions du panel, et aux auditions des proposants par le panel.

Une autre possibilité est un processus de soumission des propositions en deux étapes, dans lequel seuls les soumissionnaires dont les propositions succinctes sont retenues à la première étape sont invités à soumettre des propositions complètes.

Pour des informations générales supplémentaires sur l'évaluation de propositions, voir page 46.

Les éléments suivants seront pris en considération lors de l'évaluation de chaque NoE :

- **Pertinence par rapport aux objectifs du programme de travail** – Le réseau d'excellence correspond-il à l'appel?
- **Effet potentiel** – Le NoE possède-t-il des objectifs stratégiques suffisamment ambitieux pour la structuration et la formulation du mode d'exécution de la recherche sur le sujet, son plan de diffusion de l'excellence est-il adéquat, un effet structurant durable est-il probable?
- **Excellence des participants** – Le consortium est-il composé de participants capables de mener d'excellentes recherches sur le sujet, bien adaptés aux tâches assignées et réunissant la masse critique de compétence et de ressources nécessaire pour atteindre les objectifs?
- **Degré d'intégration et JPA** – Le degré d'intégration escompté est-il satisfaisant, le programme commun d'activité est-il pertinent à cet égard, et les organisations participantes montrent-elles un engagement convaincant en faveur d'une intégration profonde et durable?
- **Organisation et gestion** – Le cadre pour le processus de décision du réseau est-il sûr, sa gestion est-elle de haute qualité, a-t-il un programme de promotion de l'égalité des sexes?

Contrat initial et versement anticipé

Le contrat précisera le montant de la subvention allouée à un réseau, mais pas sa répartition entre les participants, ce qui permet au réseau de gérer ses propres finances. Au début du contrat, la Commission effectuera un versement anticipé pour les 18 premiers mois, équivalant à un maximum de 85% de la subvention prévue pour cette période.

Les participants devront signer un **accord de consortium** entre eux.

Versement annuel de la subvention

La subvention sera réglée par versements annuels en fonction des résultats, après une vérification supplémentaire du fait que les dépenses liées à l'exécution du JPA dépassent le montant de la subvention. La Commission attend du consortium qu'il fournisse un rapport annuel exposant les activités de l'année précédente et accompagné des documents financiers utiles. Simultanément, le réseau soumettra pour approbation son JPA pour la période suivante de 18 mois. Il pourra également proposer, toujours avec l'approbation de la Commission, d'actualiser son JPA dans son ensemble. Une avance supplémentaire pour les 18 mois suivants sera versée une fois le processus achevé.

Étant donné que le contrat comporte un mécanisme de paiement en fonction des résultats, la Commission élaborera un solide programme de suivi des réalisations comprenant :

- a) un examen annuel indépendant des progrès accomplis par le réseau et de ses plans pour la période suivante. Les critères utilisés pour l'examen comprendront un point qui, en particulier, concernera "le degré d'intégration et l'efficacité du JPA", et qui sera semblable à celui qui est utilisé pour évaluer la proposition d'origine. L'échec à cet examen peut conduire à une suspension des versements, voire à la résiliation du contrat.
- b) un examen de fin de période pour évaluer l'étendue de l'intégration du réseau et son impact sur la structuration et la formulation du mode d'exécution de la recherche sur le sujet en Europe.

L'intégration serait mesurée, par exemple, en fonction :

- de la "spécialisation mutuelle" et de la "complémentarité mutuelle" (notamment par l'intermédiaire d'une coprogrammation régulière des activités des partenaires);
- du partage d'infrastructures, d'équipements et de plates-formes de recherche communs;
- de la réalisation conjointe et régulière de projets de recherche;
- du regroupement des portefeuilles de connaissance des partenaires;
- des programmes communs de formation des chercheurs et d'autres personnels clés;
- d'un travail interactif entre les partenaires au moyen de systèmes d'information et de communication électroniques;
- de l'existence d'un cadre de gestion cohérent qui encourage la mobilité du personnel, les échanges, l'interopérabilité des systèmes de données et autres, ainsi que les approches communes des problèmes de science et de société et l'égalité des sexes dans la recherche.

Évolution du consortium

Le réseau évoluant, le consortium pourra choisir de recruter de **nouveaux partenaires** – parfois au moyen d'un appel à la concurrence organisé par le NoE lui-même, conformément au contrat, mais sans bénéficier d'un financement supplémentaire. D'autre part, la Commission peut également décider de lancer des appels de propositions pour permettre aux réseaux d'excellence d'intégrer de nouveaux participants apparus depuis la présentation de la proposition d'origine. Dans ce cas, un financement supplémentaire est *bel et bien* prévu.

Gouvernance

Un engagement institutionnel fort de la part des organisations partenaires à l'égard des objectifs d'un NoE est essentiel pour la réussite du réseau. La Commission encouragera par conséquent les consortiums à créer un "comité directeur" de représentants de haut rang des membres du partenariat pour superviser l'intégration de leurs activités. Elle pourrait également suggérer la création d'un "conseil scientifique" impliquant des experts externes chargés d'apporter des conseils sur la nature du JPA et, en particulier, sur les missions du réseau visant à renforcer et à diffuser l'excellence à travers l'Europe.

Pour plus de détails concernant le réseau d'excellence:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>

Article 169

L'article 169 fait référence à l'article du traité qui permet à la Communauté de participer aux programmes de recherche entrepris en commun par plusieurs États membres, et notamment aux structures créées pour réaliser ces programmes. Les États associés peuvent également participer.

Pour ce qui concerne l'EER et, plus particulièrement, la nécessité de contribuer à l'intégration et à la structuration de la recherche en Europe, l'article 169 est potentiellement l'instrument le plus puissant du 6^e PC. Par exemple, alors que les projets intégrés et les réseaux d'excellence tendent à intégrer les activités des exécutants de recherche individuels, les dispositions de l'article 169 prévoient l'intégration des activités de programmes nationaux entiers dans un domaine de recherche spécifique.

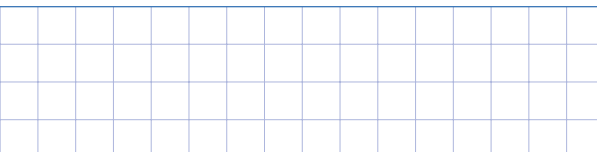
Application de l'article 169

Afin de produire une proposition, tout arrangement éventuel au titre de l'article 169 exige une initiative commune de plusieurs États membres, éventuellement représentés par leurs programmes nationaux, et de la Commission européenne. Officiellement, ce n'est qu'à ce moment que la Commission peut soumettre la proposition à la coédition du Conseil des ministres et du Parlement européen. La procédure décisionnelle pour chaque arrangement au titre de l'article 169 est en effet la même que pour le programme-cadre lui-même.

C'est pourquoi le recours extensif à l'article 169 au cours du 6^e PC pourrait s'avérer difficile et son utilisation se limitera aux initiatives de recherche qui dépassent le champ d'application des projets intégrés ou des réseaux d'excellence.

Une première proposition pilote, concernant un "Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques" (EDCTP), a été présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen à la fin du mois d'août 2002, et a été adoptée par ces instances au printemps 2003.

Pour plus de détails sur l'Article 169 consulter:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>



Instruments traditionnels

1. Projets spécifiques ciblés en matière de recherche

Les projets spécifiques ciblés en matière de recherche ont pour but d'améliorer la compétitivité européenne et de répondre aux besoins de la société ou des politiques communautaires. Ils devraient être très ciblés et se présenteront sous l'une ou l'autre, ou une combinaison, des deux formes suivantes:

- un projet de **recherche et de développement technologique** visant à acquérir de nouvelles connaissances afin, soit d'améliorer considérablement les produits, procédés ou services existants – ou d'en développer de nouveaux –, soit de répondre à d'autres besoins de la société et des politiques communautaires;
- un projet de **démonstration** visant à prouver la viabilité de nouvelles technologies qui présentent des avantages économiques potentiels mais qui ne peuvent pas être commercialisées directement.

Portée et durée: Les projets nécessitent au moins trois participants issus de trois États membres ou États associés différents, dont au moins deux devraient être des États membres ou des pays candidats associés. L'appel de propositions concerné peut préciser un nombre minimal de participants plus élevé.

La valeur des activités entreprises dans le cadre d'un projet peut atteindre jusqu'à plusieurs millions d'euros. En général, la durée du projet sera de deux à trois ans (et davantage si cela se justifie).

Coûts éligibles et modèles de coûts: identiques à ceux décrits pour les projets intégrés.

Soutien communautaire: "subvention au budget" pouvant atteindre 50% pour les activités de RDT et liées à l'innovation; 35% pour les projets de démonstration ou le volet "démonstration" d'un projet combiné; et 100% pour les frais d'administration du consortium (ne dépassant pas 7% de la contribution communautaire).

Pour plus de détails sur les projets spécifiques ciblés consulter:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>

2. Actions de coordination

Les actions de coordination constituent un prolongement, sous forme renforcée, des actions concertées et des réseaux thématiques du 5^e PC. Elles visent à promouvoir et à soutenir la mise en réseau et la coordination des activités de recherche et d'innovation destinées à améliorer l'intégration. Elles couvriront la définition, l'organisation et la gestion d'initiatives conjointes ou communes ainsi que des activités telles que l'organisation de conférences et de réunions, la réalisation d'études, l'échange de personnel, l'échange et la diffusion de "bonnes pratiques", les actions de formation et la mise sur pied de systèmes d'information et de groupes d'experts.

Soutien communautaire: "subvention au budget" pouvant atteindre 100%.

Pour plus de détails sur les actions de coordination, consulter:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>

3. Actions de soutien spécifique

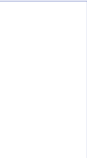
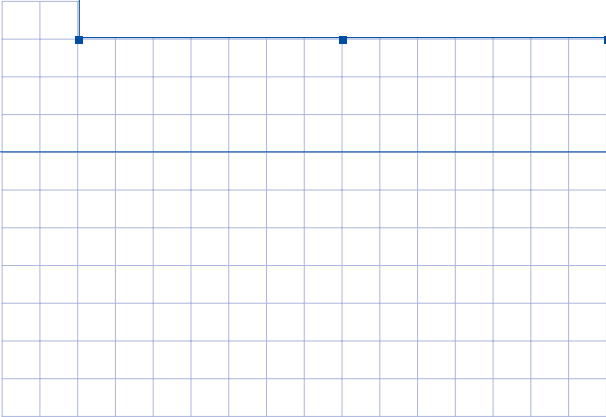
Les actions de soutien spécifique (SSA) pour les domaines thématiques prioritaires constituent essentiellement un prolongement des mesures d'accompagnement utilisées par le 5^e PC.

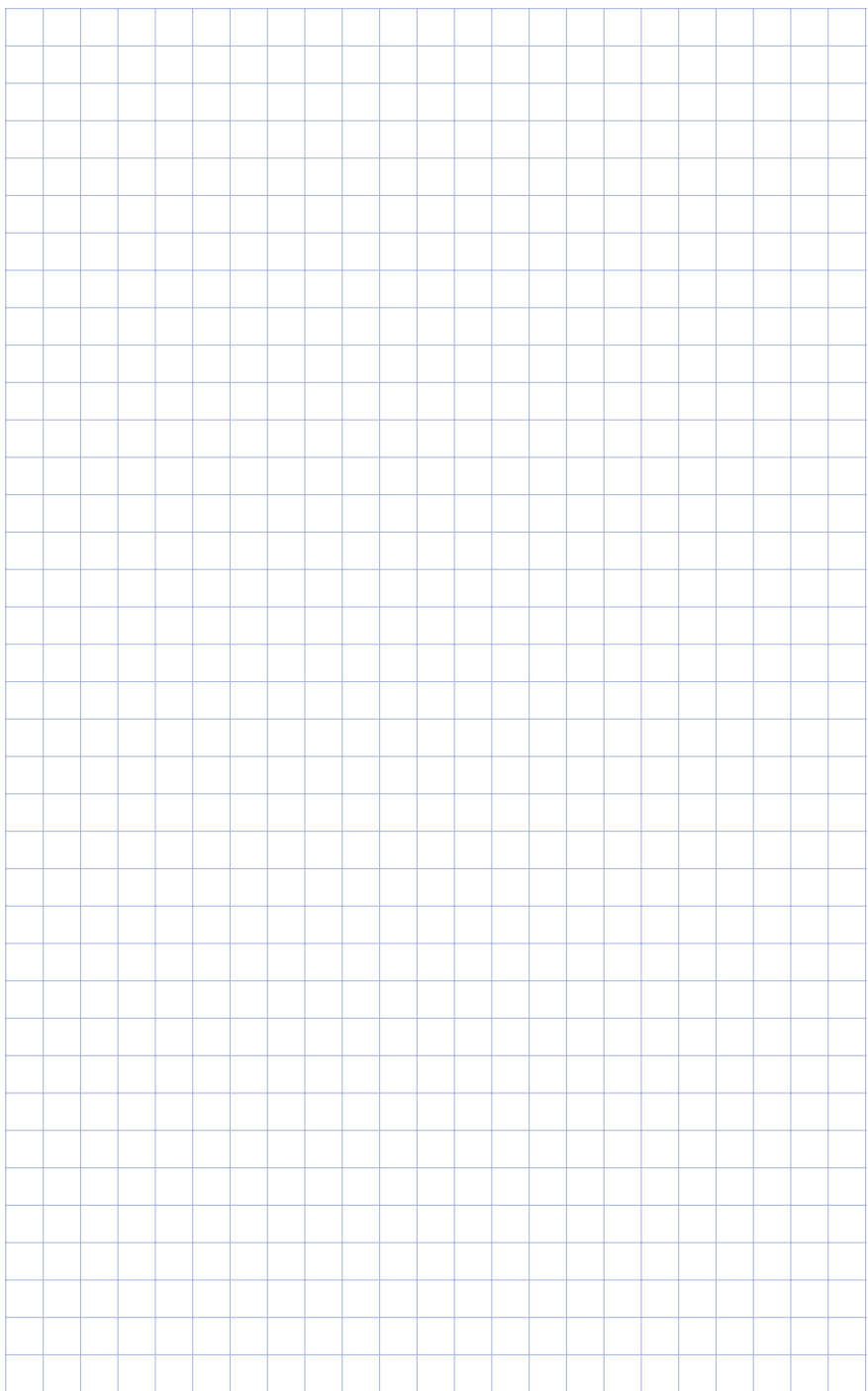
Elles sont destinées à étayer la mise en œuvre du 6^e PC et peuvent également servir à préparer les activités communautaires ultérieures en matière de politique de la recherche. Dans le cadre des domaines thématiques prioritaires, elles comprendront par exemple des conférences, des séminaires, des études et des analyses, des prix et des concours scientifiques de haut niveau, des groupes de travail et des groupes d'experts, un soutien opérationnel, des activités de diffusion, d'information et de communication ou une combinaison de ces éléments.

Des SSA seront également mises en œuvre pour stimuler, encourager et faciliter la participation des petites équipes de recherche, des PME, des centres de recherche nouvellement créés et éloignés – et des organisations des pays candidats – aux activités relevant des domaines thématiques prioritaires, notamment par le biais des réseaux d'excellence et des projets intégrés. Leur réalisation reposera sur des informations et une assistance spécifiques, notamment le réseau des points de contact nationaux mis en place par les États membres et les États associés à l'échelon local, régional et national, et cherchera à assurer une transition harmonieuse entre le 5^e et le 6^e PC.

Soutien communautaire: "subvention au budget" pouvant atteindre 100% du budget, au besoin sous la forme d'un montant forfaitaire.

Pour plus de détails sur l'article 169, consulter:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>





CHAPITRE 2

QUI PEUT PARTICIPER AU 6^e PROGRAMME-CADRE?

Participer au 6^e programme-cadre

Coopération internationale

Catégories de participants

Définition des rôles et des responsabilités

Avantages d'une participation au programme-cadre

Instruments de la réussite des programmes-cadres

Activités de RTD et financement communautaire par type d'instrument

Ressources humaines et mobilité: actions Marie Curie

Mesures d'accompagnement

Coûts éligibles

Droits de propriété intellectuelle



Chapitre 2

Pays candidats

L'une des grandes avancées du 6^e PC est la possibilité d'impliquer désormais dans un projet de recherche des organismes des pays candidats uniquement. Cette possibilité intervient à une étape importante des négociations sur l'élargissement. Sur les 13 pays candidats, on peut espérer que, d'ici la fin 2002, dix au moins auront terminé leurs pourparlers avec l'UE sur leur adhésion pleine et entière en 2004. En attendant, ils sont censés postuler un statut d'associé au 6^e PC qui leur donnera pour celui-ci les mêmes droits que ceux des États membres. Afin de maximiser la participation des pays candidats dès le début, la Commission a prévu qu'ils puissent contribuer au budget du 6^e PC au prorata de leur PIB et envisage de leur proposer des ristournes de 30% et de 20% respectivement pour les deux premières années de participation. Une fois devenus États membres, ils ne contribueront plus directement au budget du 6^e PC, mais leur participation sera financée sur le budget général de l'UE.

Participation au cas par cas

Les chercheurs et les organisations de pays non-membres, des pays candidats ou des États associés peuvent également participer à des projets au cas par cas. Les conditions qui régissent la participation au 6^e PC des entités des "pays tiers" et des organisations internationales impliquées dans les activités de recherche sont précisées dans l'article 167 du traité. Des informations relatives aux contenus, aux conditions, aux procédures, etc. sont publiées pendant toute la durée du programme-cadre afin d'encourager une vaste participation, y compris de la part des États associés et des pays candidats.

Autres pays

Pour les pays qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus, la participation à des projets au titre du 6^e PC est possible sur la base d'un autofinancement si, d'une part, elle est conforme à l'intérêt de la Communauté et, d'autre part, elle apporte une forte valeur ajoutée à la mise en œuvre de tout ou partie d'un programme spécifique. L'intérêt de l'UE et la forte valeur ajoutée doivent être clairement démontrés dans la proposition.

Exceptionnellement, un financement communautaire peut être accordé par le programme au participant d'un pays tiers ou de l'organisation internationale si cela s'avère indispensable pour atteindre les objectifs du projet. Dans ce cas, les règles concernant le nombre minimal d'entités juridiques doivent néanmoins être respectées.

Pour plus de renseignements sur les accords d'association et les questions d'élargissement, visitez les sites Internet suivants:

<http://www.cordis.lu/fp5/enlargement.htm>

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/index.htm>

De plus amples informations sur la participation des pays tiers sont disponibles sur le site Internet de la Coopération internationale:

<http://www.cordis.lu/inco2/src/participation.htm>

Pour plus d'informations sur le financement de la coopération internationale, voir également le chapitre "Budget du 6^e programme-cadre" dans le présent guide.

Étude de cas 6^e PC – projet intégré

Un projet intégré pour la conception et le test de candidats à un vaccin contre la tuberculose: identification, développement et études cliniques

Mettant à profit le séquençage complet du génome du *Mycobacterium tuberculosis* et la disponibilité de nouveaux outils de recherche, le projet relie 30 institutions de recherche européennes de premier plan avec pour objectif l'optimisation et le développement de vaccins améliorés contre la tuberculose.

Activités de RDT et financement communautaire par type d'instrument

TYPE D'INSTRUMENT	ACTIVITÉS DE RDT	CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE* ⁽¹⁾
Réseaux d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines thématiques prioritaires • Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques 	Subvention communautaire à l'intégration: 25% au maximum de la valeur des capacités et des ressources que les participants proposent d'intégrer sous la forme d'un montant fixe pour soutenir le programme commun d'activités ⁽²⁾
Projets intégrés	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines thématiques prioritaires • Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques 	Subvention communautaire atteignant au maximum: <ul style="list-style-type: none"> • 50% pour les activités de recherche • 35% pour les activités de démonstration • 100% pour certaines autres activités telles que la formation des chercheurs et la gestion du consortium ^{(3) (4)}
Projets spécifiques ciblés en matière de recherche ou d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines thématiques prioritaires • Soutien des politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques • Actions spécifiques de coopération internationale • Promotion de l'interaction entre la recherche et l'innovation • Développement de relations harmonieuses entre la science et la société 	Subvention communautaire atteignant au maximum 50% du budget ^{(3) (4)}
Participation à des programmes entrepris par plusieurs États membres (article 169)	Toutes les activités du 6 ^e PC	À définir dans des décisions ultérieures prises sur la base de l'article 169
Projets spécifiques de recherche pour les PME	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le domaine de la science et de la technologie • Activités spécifiques de recherche pour les PME 	Subvention communautaire atteignant au maximum 50% du budget ^{(3) (4)}
Actions de promotion et de développement des ressources humaines et de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des ressources humaines et de la mobilité 	Subvention communautaire atteignant au maximum 100% du budget ⁽³⁾ , au besoin sous la forme d'un montant forfaitaire
Actions de coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les activités du 6^e PC 	Subvention communautaire atteignant au maximum 100% du budget ⁽³⁾
Actions de soutien spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les activités du 6^e PC 	Subvention communautaire atteignant au maximum 100% du budget ^{(3) (6)} , au besoin sous la forme d'un montant forfaitaire
Initiatives intégrées relatives aux infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux infrastructures de recherche 	Subvention communautaire atteignant au maximum 50% à 100% du budget selon le type d'activité ^{(3) (4) (5)}
Actions directes	<ul style="list-style-type: none"> • Activités non nucléaires du Centre commun de recherche 	100% ⁽⁷⁾

* Dans cette colonne, le terme "budget" signifie un plan financier prévisionnel de l'ensemble des ressources et des dépenses nécessaires pour réaliser l'action envisagée.

(1) En principe, la contribution financière de l'UE ne peut couvrir 100% des dépenses d'une action indirecte, à l'exception des propositions couvrant un prix d'achat régi par les dispositions applicables aux procédures de passation des marchés publics ou prenant la forme d'un forfait prédéterminé par la Commission. Cependant, elle peut aller jusqu'à 100% des dépenses d'une action indirecte si elle complète les dépenses assumées par ailleurs par les participants. De même, dans le cas particulier des actions de coordination, cette contribution financière couvre jusqu'à 100% du budget nécessaire à la coordination d'activités dont le financement est assuré par les participants eux-mêmes.

(2) Ce taux varie en fonction du domaine.

(3) Sous réserve de conditions spécifiques, certaines entités juridiques, notamment les organismes publics, bénéficieront d'un financement pouvant atteindre 100% de leur coût marginal/additionnel.

(4) Les taux d'intervention pourront être modulés conformément aux règles régissant l'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche et au développement selon que les activités concernent la recherche (50% maximum), la démonstration (35% maximum), ou les autres activités réalisées telles que la formation des chercheurs (100% maximum) ou la gestion du consortium (100% maximum).

(5) Les activités d'une initiative intégrée relative aux infrastructures doivent comprendre une activité de mise en réseau (action de coordination: au maximum 100% du budget) et au moins l'une des activités suivantes: activités de recherche (au maximum 50% du budget) ou activités de service spécifique (actions de soutien spécifique, par exemple accès transnational aux infrastructures de recherche: au maximum 100% du budget).

(6) Pour les actions de soutien à des infrastructures de recherche concernant des travaux techniques préparatoires (y compris les études de faisabilité) et le développement d'infrastructures nouvelles, la participation du 6^e PC est limitée respectivement à 50% et 10% du budget.

(7) En outre, le CCR a le droit de participer à toutes les activités indirectes au même titre que les organismes établis dans les États membres.

Ressources humaines et mobilité: actions Marie Curie

Des actions de formation soutenues par le programme Ressources humaines et mobilité du 6^e PC (sur son budget de 1,58 milliards d'euros) permettront de renforcer et d'élargir les perspectives de carrière et la mobilité des chercheurs tout en promouvant l'excellence de la recherche européenne. D'une manière générale, **les actions Marie Curie** peuvent être réparties en trois types d'instruments: actions d'accueil, actions individuelles (lorsqu'une personne physique soumet une proposition) ou actions de "promotion et reconnaissance de l'excellence":

Actions d'accueil: réseaux de formation par la recherche Marie Curie, bourses d'accueil Marie Curie pour la formation des chercheurs en début de carrière, bourses d'accueil Marie Curie pour le transfert des connaissances, et conférences et programmes de formation Marie Curie.

Actions individuelles: bourses Marie Curie intra-européennes, bourses internationales Marie Curie "entrantes", et bourses internationales Marie Curie "sortantes".

Promotion et reconnaissance de l'excellence: primes d'excellence Marie Curie pour les "équipes d'excellence", chaires Marie Curie, et "Prix d'excellence" Marie Curie.

En fait, des possibilités de participer à ces actions s'offrent aux chercheurs à "tous les stades de leur carrière", qu'ils soient **débutants, expérimentés** ou **émérites**.

Pour plus d'informations sur les actions Marie Curie dans le 6^e PC, consulter:

<http://europa.eu.int/marieturie-actions>

Pour des informations supplémentaires sur le 6^e PC, consulter:

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_fr.html

Droits de propriété intellectuelle

Le contrat type de la Commission pour les projets de RDT aborde en détail les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI). Le principe de base est que la propriété intellectuelle doit revenir au partenaire qui a créé la connaissance nouvelle.

La Commission a mis en place un *help desk* des droits de propriété intellectuelle (*help desk* IPR) en septembre 1998 dans le cadre d'une action pilote de trois ans de la DG Entreprise. Devant le succès de ce service d'assistance en DPI à l'échelle européenne, une nouvelle phase opérationnelle a été entamée au début de 2002. Le *help desk* IPR a pour mission d'informer et d'aider les participants à des projets de RDT financés par l'UE sur toute question relative à la propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur, marques, dessins et modèles, etc.) ainsi que de sensibiliser le public sur l'importance de la propriété intellectuelle en Europe. Il offre son aide de différentes manières. Le site Web, accessible en cinq langues, propose des guides pour le programme-cadre, des documents d'information et des liens couvrant un large éventail de sujets relatifs aux DPI. De plus, une ligne d'assistance téléphonique gratuite permet de répondre aux questions concernant les DPI dans n'importe quelle des cinq langues du *help desk*, au choix de l'utilisateur.

Les règles concernant la protection, la diffusion et l'exploitation des connaissances ont été simplifiées pour apporter une plus grande souplesse aux participants. Notamment:

- les règles sont identiques pour tous les participants;
- les règles se concentrent sur les principes et dispositions considérés comme nécessaires à l'efficacité de la coopération ainsi qu'à l'exploitation et la diffusion appropriées des résultats; et
- les participants peuvent définir entre eux les arrangements qui leur conviennent le mieux dans le cadre fourni par le contrat type.

Pour plus d'informations, consulter:
ipr-helpdesk@ua.es
<http://www.ipr-helpdesk.org/>

Le help desk IPR ne traite pas uniquement des questions liées aux DPI.

Des informations complémentaires sur le droit de propriété, la protection, l'exploitation et la diffusion de la "connaissance" ainsi que sur les droits d'accès des partenaires se trouvent dans les "documents de travail" disponibles à l'adresse Internet suivante:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/networks-ip.html>

CHAPITRE 3

COMMENT PARTICIPER AU 6^e PROGRAMME-CADRE?

Assistance proposée

Manifester son intérêt pour les propositions

Où se renseigner : Infodesks et journées d'information

Identifier un appel de propositions

Trouver des informations officielles

Choisir un appel de propositions

Documents importants et moyens de les obtenir

Matériel d'aide à la préparation

Préparer une proposition

Bons conseils pour augmenter ses chances de succès

Soumettre sa proposition

Envoyer sa proposition et étapes suivantes

Évaluation des propositions – informations générales

Respecter les critères d'évaluation

Examen éthique des propositions acceptées

Propositions rejetées

Propositions dans la liste prioritaire

Négociations du contrat

Droits et obligations des contractants

Gestion, suivi et retombées du projet

Procédures de suivi

Paieiment



Chapitre 3

Assistance proposée

L'objectif de ce chapitre est de donner au lecteur un aperçu général de la procédure mais pas d'aider les participants à introduire effectivement leur proposition; c'est le rôle du "Guide du proposant" détaillé qui fait partie du dossier d'information que l'on pourra se procurer gratuitement par le biais de CORDIS (<http://www.cordis.lu/fp6/>). Les informations fournies doivent permettre aux participants potentiels de juger si leur organisation est oui ou non capable de soumettre un projet à la Commission en réponse à un "appel de propositions".

Manifester son intérêt pour les propositions

Les appels de propositions seront publiés au *Journal officiel des Communautés européennes* puis diffusés largement, notamment sur les sites Europa et CORDIS. Pour plus d'informations, veuillez consulter le chapitre 6 "Autres sources d'information communautaires utiles".

Les propositions seront simplifiées de manière à refléter la nature évolutive des nouveaux instruments du 6^e PC. Dans certains cas, les appels de propositions seront précédés d'un appel à manifestation d'intérêt pour déterminer les domaines qui feront ensuite l'objet d'appels de propositions. Cette approche présente l'avantage de mieux cibler les appels de propositions tout en maîtrisant le problème de la surparticipation et facilitera par ailleurs l'élaboration des propositions et la constitution de consortiums.

Étude de cas 6^e PC – réseaux d'excellence

NeuroPrion – Prévention, contrôle et gestion de maladies à prion

En permettant le partage de connaissances historiques, actuelles et futures, ce réseau d'excellence composé de 52 membres mettra à la disposition des chercheurs européens une plate-forme de collaboration efficace permettant également la communication avec les responsables politiques et le public. Le réseau devrait améliorer l'optimisation des ressources de la recherche financée à l'échelon communautaire ou national, et permettre une meilleure exploitation de la connaissance et une réponse européenne concertée aux futures crises d'EST.

Où se renseigner?

La Commission européenne et les États membres déploient diverses activités pour aider les participants. Cette aide varie en fonction de la nature de l'appel de propositions et de la priorité thématique ou de l'activité particulière concernée.

Ainsi, dans chaque État membre, un réseau de **points de contact nationaux officiels** (PCN - voir chapitre 6) a-t-il été établi en vue des programmes-cadres. Leur mission est d'aider les candidats potentiels à identifier le programme le plus approprié et à obtenir des informations sur les procédures et les exigences administratives, etc. Un réseau de PCN similaire a également été mis en place pour les **PME** afin de répondre à leurs préoccupations spécifiques. En outre, les États membres peuvent, pour chaque programme, créer un réseau de spécialistes qui, par exemple, aideront les organisations d'un pays à trouver des partenaires dans d'autres pays.

Les participants peuvent également recourir à d'autres services d'information et d'assistance tels que les **centres relais innovation (CRI)** et les **Euro Info Centres (EIC)** (pour plus d'informations, voir le chapitre 6).

Les trois réseaux précités sont généralement aussi présents dans les États associés au programme-cadre.

Infodesk

La Commission européenne met à disposition un service d'information ("infodesk") pour chaque programme pendant la durée de validité des appels. Toute question non traitée dans le "dossier d'information" concerné, dans la documentation disponible sur la page d'accueil du site du programme sur Europa ou CORDIS, ou sur la page "Questions fréquemment posées" du 6^e PC peut être adressée à l'*infodesk* approprié à l'adresse:

<http://www.cordis.lu/fp6/>

Pour les FAQ et les informations générales concernant le 6^e PC, veuillez consulter:

<http://europa.eu.int/comm/research/faq.html>

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_fr.html

L'infodesk affiche en outre toute l'information de dernière minute - ainsi que les compléments ou rectificatifs éventuels - relative à l'appel sur les pages du programme.

Les participants sont donc invités à consulter ce site régulièrement. Les coordonnées des infodesk figurent pour chaque activité dans le chapitre 6.

Journées d'information

La Commission organise également des journées d'information pour présenter les priorités thématiques et les programmes ou un appel de propositions particulier et aussi permettre aux participants de rencontrer des partenaires potentiels.

Afin de soutenir la recherche de partenaires, les sites Europa et CORDIS de la Commission proposent des services et des sources d'information. La Commission propose aussi une gamme d'outils et de réseaux pouvant aider les exécutants de la RDT européenne à trouver des partenaires potentiels. Ces services sont généralement gratuits et la plupart sont également accessibles dans de nombreux pays extérieurs à l'UE. D'autres ressources nationales ou commerciales sont également disponibles.

Les coordonnées de ces services d'information et d'assistance sont reprises dans le chapitre 6.

Appels à manifestation d'intérêt

Le 20 mars 2002, la Commission a publié un "appel à manifestation d'intérêt" afin d'obtenir le maximum de retour d'information possible de la part de la communauté scientifique et des entreprises quant à des idées de recherche originale conformes aux priorités et aux nouveaux instruments du 6^e PC.

Cet appel invitait les équipes et consortiums de recherche à présenter à la Commission des esquisses de projets qu'ils envisageraient de soumettre pour un financement une fois les "appels de propositions" officiels publiés ultérieurement. Le but de cette initiative était de s'assurer que les objectifs politiques de la Commission européenne et l'engagement de la communauté scientifique et des entreprises coïncident effectivement.

C'est la première fois que cette procédure a été pratiquée et la réaction qu'elle a suscitée a confirmé la justesse de l'approche: plus de 15 000 propositions ont été soumises. Au moment de la publication, elles sont analysées et les résultats seront incorporés dans la définition des futurs appels de propositions.

Des informations supplémentaires sur les appels d'offres, les appels de propositions et les appels à manifestation d'intérêt sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.cordis.lu/fp6/eoi-instruments/>
<http://eoi.cordis.lu/search-form.cfm>

Trouver des informations officielles

La source d'information officielle en matière d'appels de propositions et d'appels d'offres concernant le 6^e PC est le *Journal officiel des Communautés européennes* (JO) qui est le seul périodique publié quotidiennement dans les 11 langues officielles de l'UE. Il comprend deux séries connexes (la série L "Législation" et la série C "Informations et communications") et un supplément (la série S "Marchés publics"). La série C comporte également une partie électronique, appelée "JO C E", dont les documents sont publiés uniquement sous forme électronique.

Séries et formats

- La série L contient la législation de l'UE, à savoir les règlements, les directives, les décisions, les recommandations et les avis; les participants doivent se référer à ces documents pour toutes les décisions législatives relatives au 6^e PC.
- La série C contient des informations et avis concernant l'UE, notamment les appels à manifestation d'intérêt pour les programmes et projets de l'UE, les autres documents publiés conformément à la législation communautaire, les procès-verbaux des sessions parlementaires, etc.
- La série S est un supplément du JO qui publie les avis de marché dans de nombreux secteurs, notamment les marchés du Fonds européen de développement, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque centrale européenne, de Phare, de Tacis et d'autres contrats pour l'Europe centrale et orientale, etc. La version sur CD-ROM est publiée du mardi au samedi et comporte jusqu'à 750 appels d'offres chaque jour. Une version en ligne actualisée quotidiennement est disponible dans la base de données TED dont l'accès est gratuit (<http://ted.eur-op.eu.int>).

Il est possible de souscrire un abonnement annuel à l'édition quotidienne **sur papier** et les abonnés peuvent se procurer gratuitement certaines annexes spécialisées.

La version **en ligne**, connue sous le nom de portail EUR-Lex (<http://europa.eu.int/eur-lex>), offre un accès intégré aux textes juridiques qui se trouvent sur les sites Internet CELEX, EUR-Lex et CURIA (Cour de justice). Elle comporte également des liens vers PreLex, la base de données de la Commission européenne sur les procédures interinstitutionnelles, et CEIL, l'observatoire législatif du Parlement européen, ainsi que vers d'autres sites législatifs de l'UE et des États membres.

EUR-Lex offre des fonctions de recherche harmonisées et un accès gratuit à tous les types de documents: le Journal officiel, les traités, la législation, la jurisprudence, les questions parlementaires et les documents d'intérêt public. Des documents d'archives sont disponibles moyennant paiement.

Documents importants et moyens de les obtenir

Document	Recommandé Référence	Légalement Obligatoire	Statut	Où le trouver?
Décision législative relative au 6 ^e PC Décision n° 1513/2002/CE	Oui		Valeur légale	EUR-LEX DGR
Programme de travail	Oui		valeur légale et informative	CORDIS*
Appel de propositions ou appel d'offres		Oui	valeur légale et informative	CORDIS*
Guide du proposant	Oui		valeur informative	CORDIS*
Schéma d'intervention et documents de travail	Oui		valeur informative	DGR/CORDIS
Formulaires de notification, de soumission et accusé de réception des propositions		Oui	Valeur légale	CORDIS
Informations générales	Oui		valeur informative	DGR/CORDIS
Règles de participation au 6 ^e PC		Oui	valeur légale et informative	DGR
FAQ	Oui		valeur informative	DGR
INFO PACK	Oui		valeur informative	PCN/Info-Points

EUR-LEX = <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/>

DGR = http://europa.eu.int/comm/research/fp6/documents_en.html

CORDIS = <http://www.cordis.lu/fp6/>

PCN = points de contact nationaux

* Non disponible à la date de la publication

Matériel d'aide à la préparation

Dossier d'information

Le dossier d'information ou "Info pack" est spécifique à chaque appel de propositions ou appel d'offres. Il contient tous les documents nécessaires ou utiles aux participants. Il est fourni gratuitement sur demande par le service d'information du programme concerné. Son contenu est également téléchargeable depuis le site CORDIS en formats Word, PDF ou HTML – veuillez consulter la page d'accueil de chaque priorité thématique. Veuillez vous assurer que vous êtes bien en possession de la dernière version de ces documents.

Le guide du proposant

Inclus dans le dossier d'information, le guide du proposant est particulièrement utile.

Ce document accompagnera pas à pas le participant tout au long de la procédure:

- explications générales sur le 6^e PC;
- identification du programme ou du thème correspondant le mieux à son projet, description des règles de participation;
- indication des documents officiels requis et des sources d'information utiles;
- explications détaillées et conseils pratiques sur les démarches à accomplir à chaque étape.

On y trouvera, par exemple, des renseignements sur la constitution de partenariats, la préparation et la soumission des projets, l'évaluation des projets, la sélection des projets, les aspects contractuels et juridiques, la propriété intellectuelle, le suivi des projets, les dispositions financières et le paiement des contributions accordées, les mesures d'accompagnement, les bourses, les subventions, etc.

Le manuel d'évaluation

Ce document décrit en détail les procédures et critères de sélection qui seront appliqués pour l'évaluation des projets. Le 6^e PC s'inscrit dans la logique du 5^e PC en divulguant cette information afin de renforcer la transparence et l'équité du processus de sélection. Ce manuel aidera les participants à préparer des offres répondant au mieux aux attentes de la Commission et ayant donc de meilleures chances de succès.

Publications en ligne et hors ligne

A. Journal officiel des Communautés européennes

<http://publications.eu.int/general/fr/oj-fr.htm>

Ou la page "documents" du site du 6^e PC sur Europa

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/documents_en.html

Ou la section "Bibliothèque" du site CORDIS (Service communautaire d'information sur la recherche et le développement)

<http://www.cordis.lu/library/>

B. CORDIS: consulter les sections correspondant à chaque programme

<http://www.cordis.lu/fp6/>

C. Site "Recherche" de la Commission européenne (point d'entrée pour obtenir des informations sur la recherche à la Commission)

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/index_fr.html

et, en particulier, la page "Questions fréquemment posées"

<http://europa.eu.int/comm/research/faq.html>

D. Magazines gratuits de la Commission européenne (versions papier et électronique), avec possibilité de consultation et d'abonnement, comme par exemple:

RDT info: <http://europa.eu.int/comm/research/rtdinfo/>

Innovation et transfert technologique: www.cordis.lu/itt/itt-fr/home.html

NB: toutes ces informations sont gratuites, sauf l'abonnement au *Journal officiel*, qui peut toutefois être consulté gratuitement sur Internet.

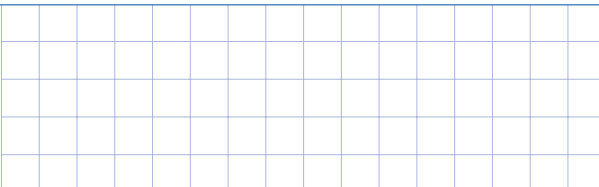
Préparer une proposition

Contenu de l'appel

Les grands domaines d'activité couverts par un appel sont décrits dans l'avis publié au *Journal officiel des Communautés européennes*. Les participants sont invités à consulter le programme de travail en vigueur, qui précise le type de recherche envisagé. Les propositions correspondant à des parties du programme de travail non couvertes par un appel précis ne seront pas évaluées.

Durée et portée des projets

Sauf indication contraire dans l'appel de propositions ou le programme de travail, les participants sont libres de définir le calendrier et les ressources nécessaires à l'exécution de la tâche proposée.



Conditions particulières

Des conditions particulières peuvent être appliquées aux propositions soumises en réponse à un appel. Si tel est le cas, elles seront précisées dans l'appel de propositions ou le programme de travail.

Système de soumission électronique (EPSS)

Le nouveau EPSS permettra aux participants (individus ou organisations) d'enregistrer, de préparer et de soumettre des propositions en ligne. Les propositions pourront être préparées en ligne ou hors ligne, puis transmises par voie électronique – auquel cas elles pourront être modifiées autant de fois qu'il le faut jusqu'à la clôture de l'appel - ou par courrier sur CD-ROM ou disquette. Il est également possible de soumissionner par écrit. L'EPSS devrait être opérationnel début 2003 et accessible par l'intermédiaire de CORDIS.

Un service utile: le pré-contrôle des prépropositions

Dans certains appels de propositions, la Commission peut proposer un contrôle facultatif des prépropositions. Il s'agit d'un service informel de conseil offert à la communauté des chercheurs.

Langue

Les propositions peuvent être rédigées dans l'une des onze langues officielles de l'UE. Une traduction en anglais de la totalité de la proposition serait néanmoins utile aux évaluateurs et un résumé en anglais de la proposition doit être inclus. Il est conseillé de faire vérifier l'exactitude et la qualité des traductions anglaises par un anglophone familier du domaine technique traité.

Formulaires

Des formulaires spéciaux seront disponibles pour aider les participants à collecter les informations nécessaires à chaque proposition. Ils sont conçus pour servir de liste de contrôle aux participants pour s'assurer que toutes les informations nécessaires sont fournies, et pour permettre une comparaison équitable des propositions.

Bon conseils pour augmenter ses chances de succès

• Évaluer correctement l'effort requis

Simplifier et alléger autant que possible le travail administratif ou autre lié à la préparation d'une proposition est un souci majeur de la Commission. Il ne faut toutefois pas sous-estimer la quantité et le coût des ressources nécessaires, notamment pour les négociations avec les partenaires, pour introduire une proposition de qualité ayant des chances raisonnables d'être retenue. D'autre part, la réflexion requise pour répondre aux différentes questions de la Commission peut aider les participants à prendre conscience de certains facteurs mal évalués et à améliorer ainsi leur projet. Les dossiers d'information des programmes proposent des listes de contrôle à cet effet.

• Partenaires éligibles

Vérifiez d'abord si vous et vos partenaires remplissez les conditions de participation au programme (statut juridique, etc.), ainsi que les conditions requises pour l'activité en cause (certaines activités peuvent, par exemple, être réservées aux PME, aux organisations de certains secteurs industriels, etc. tandis que certains frais peuvent être limités en fonction de l'activité, du modèle de coût, des partenaires, etc.).

• Actions spécifiques et objectifs de RDT

Vérifiez si votre proposition correspond effectivement à une activité couverte par l'appel en cause. Les propositions non éligibles ou les propositions ne concernant pas des activités couvertes par l'appel seront exclues de l'évaluation.

• Critères de sélection

Soyez attentif aux critères de sélection; en effet, les propositions ne répondant pas à ces critères ne seront pas prises en compte pour un financement.

• Utiliser Internet

Disposer d'un bon accès à Internet constitue un atout particulièrement précieux pour tout proposant au 6^e PC. Les sites Europa et CORDIS offrent un accès direct, actualisé en permanence et partiellement multilingue, à des documents, informations et services utiles. L'utilisation d'Internet n'est cependant pas obligatoire. Toutes les informations et tous les documents pertinents peuvent aussi être obtenus par des voies plus classiques (télécopieur, téléphone, courrier).

Soumettre sa proposition

Dates de soumission

Les propositions peuvent être soumises en réponse à des appels de propositions ouverts en permanence et à des appels de propositions limités dans le temps.

Appels de propositions ouverts en permanence

Ces appels sont souvent ouverts pour toute la durée du programme-cadre. Un ensemble de dates de clôture (en général deux par an) y sont mentionnées. Toutes les propositions arrivées à la Commission avant chacune de ces dates sont alors évaluées. Un projet introduit après une échéance précise sera donc évalué lors de l'échéance suivante. Cette formule très souple est très souvent utilisée, par exemple, pour les mesures en faveur des PME mais le concept s'étend à d'autres programmes.

Appels de propositions limités dans le temps

Ce type d'appel ne mentionne qu'une seule date de clôture au-delà de laquelle l'appel de propositions n'est plus valable. Cette formule concerne généralement les priorités thématiques. Le délai entre la date de publication de l'appel et la date limite de soumission n'est pas très long (de l'ordre de trois mois). Il peut donc être utile de préparer la documentation de base d'un projet avant la publication effective d'un appel. Les propositions introduites en retard seront rejetées. Il n'est toutefois pas exclu que de nouveaux appels couvrant le même domaine soient publiés ultérieurement. Dans ce cas, il faudra réintroduire la proposition, en vérifiant si elle correspond entièrement aux exigences du nouvel appel.

Les appels peuvent faire l'objet d'avis de pré-information publiés au *Journal officiel* (et sur les sites Internet susmentionnés) de sorte que les postulants intéressés puissent mieux s'y préparer. Cette procédure n'est toutefois pas systématique.

Dans tous les cas, il importe de vérifier soigneusement **la date et l'heure** limites précisées dans chaque appel de propositions. Une proposition soumise le lendemain de la date de clôture, ou le jour de clôture mais après l'heure spécifiée, sera rejetée pour les appels de propositions limités dans le temps. Pour les appels de propositions ouverts en permanence, l'évaluation sera reportée à une date ultérieure.

Envoyer sa proposition

Étapes à suivre pour soumettre une proposition

1. Un pré-enregistrement de la proposition du candidat pourra être demandé par la Commission pour faciliter l'élaboration de l'évaluation postérieure. Les appels peuvent prévoir une procédure en une ou deux étapes.
2. Dans l'appel de propositions, il peut être demandé au soumissionnaire de faire une demande de numéro de proposition. Ce formulaire (notification d'intention de présenter une proposition) doit être envoyé à la Commission par télécopie ou courrier électronique.
3. Le cas échéant, la Commission envoie au participant le numéro de proposition par télécopie ou courrier électronique.
4. Le candidat prépare la proposition sous forme électronique (EPSS, voir ci-dessus) ou sur papier.
5. Le candidat vérifie la proposition au regard des conseils pour augmenter les chances de succès définis ci-dessus. Les systèmes en ligne et hors ligne effectuent des contrôles d'éligibilité.
6. La proposition est envoyée à la Commission par voie électronique via l'EPSS ou par la poste ou remise en mains propres.
7. Lorsqu'une proposition a été reçue et enregistrée par la Commission, un accusé de réception est envoyé. L'envoi est immédiat et automatique lorsque la soumission s'effectue par l'EPSS.
8. S'il soumissionne par l'EPSS, le candidat peut revoir et modifier sa proposition aussi souvent que nécessaire jusqu'à la clôture de l'appel.

De plus amples informations sur les critères d'évaluation figurent dans les sections du chapitre premier qui traitent des projets intégrés et des réseaux d'excellence.

Respecter les critères d'évaluation

Les propositions sont évaluées selon les critères clairement définis pour chaque appel – voir encadré. Les experts examinent individuellement les propositions avant de se réunir en comité pour convenir d'un classement. À ce stade, ils peuvent recommander de combiner certaines propositions proches ou complémentaires.

Après l'évaluation, la Commission établit une liste des propositions classées en fonction du total de points attribués pour chaque critère. La Commission reçoit généralement beaucoup plus de propositions qu'elle ne peut en financer – la sélection se fait dès lors sur une base concurrentielle, et est exclusivement déterminée par la **qualité** des projets.

Les contrats conclus au titre du 6^e PC le sont **directement entre les contractants et la Commission européenne**. À aucun stade de la procédure, les proposant ne sont tenus de s'adresser à des instances nationales ou régionales. Les États membres sont représentés dans les comités de programmes, à travers lesquels ils jouent un rôle consultatif. Ils mettent également des services d'information et d'assistance à la disposition de toute entité intéressée par une participation au 6^e PC.

Examen éthique des propositions acceptées

Des questions éthiques sont soulevées par toute recherche impliquant des êtres humains, des tissus humains (notamment les cellules souches d'embryons humains ou des tissus fœtaux), des données personnelles ou génétiques, ou des animaux. Les propositions retenues en sélection finale peuvent être soumises à un examen éthique. S'il s'avère qu'elles enfreignent des principes éthiques, elles peuvent être exclues à tout moment. Les soumissionnaires doivent :

- identifier l'ensemble des questions éthiques soulevées par la recherche proposée ;
- aborder le traitement de ces questions dans la conception et l'exécution des projets ;
- expliquer les exigences éthiques et juridiques nationales, européennes et internationales pertinentes et y satisfaire ;
- respecter les principes éthiques fondamentaux et les normes éthiques du programme-cadre.

Il sera demandé aux coordonnateurs de fournir des informations détaillées sur la manière dont les questions éthiques seront abordées. Les projets intégrés qui soulèvent des questions éthiques doivent inclure un élément de gestion spécifique visant à y faire face. Si de nouvelles questions éthiques sont soulevées, le projet intégré devrait inclure une recherche sur ces questions dans les dossiers de travail utiles.

Pour de plus amples informations sur la manière d'aborder les questions éthiques pouvant apparaître, consulter : http://europa.eu.int/comm/research/science-society/ethics/rules_en.html

Proposition rejetées

La Commission rejette officiellement les propositions soumises trop tard, inéligibles, de qualité insuffisante, ou qui ne peuvent être financées en raison des contraintes budgétaires. La décision de rejet, accompagnée du motif principal du rejet, est communiquée aux proposant.

Critères d'évaluation généraux

Les programmes-cadres de l'UE emploient un certain nombre de critères d'évaluation généraux :

- pertinence par rapport aux objectifs du programme spécifique ;
- excellence scientifique et technologique ;
- valeur ajoutée apportée à l'UE, y compris la masse critique des ressources mobilisées, le degré d'ambition et le niveau d'impact ou la contribution aux politiques de l'UE escomptés ;
- qualité des propositions au plan de la valorisation et de la diffusion des résultats, potentiel innovant et capacité à gérer la propriété intellectuelle ;
- adéquation des ressources, des aptitudes et de l'organisation pour mener à bien le projet avec succès.

Les programmes de travail du programme spécifique peuvent clarifier ou compléter ces critères. La liste complète des critères d'évaluation sera présentée dans l'appel et le programme de travail concernés.

Les sous-traitants ne sont pas considérés comme des participants à un projet. Dans certains cas, la Commission peut rembourser le coût de leurs services si le travail a été octroyé de manière transparente et juste. Les sous-traitants ne jouissent d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats du projet. Pour plus d'informations, voir les sections du chapitre premier traitant des projets intégrés et des réseaux d'excellence, et la section du chapitre 2 traitant des droits de propriété intellectuelle.

Procédures de suivi

Pour permettre à la Commission de vérifier l'exécution du contrat et de s'assurer qu'elle est conforme aux conditions régissant la participation financière de l'UE, les contractants doivent soumettre (par l'intermédiaire du coordonnateur) des rapports intermédiaires et un rapport final, ainsi que des états des dépenses encourues.

Les services de la Commission analysent ces rapports en fonction des exigences contractuelles, et décident si la Commission poursuivra le soutien au projet et selon quelles modalités. L'évolution des connaissances ou du contexte technologique peut conduire le consortium ou la Commission à proposer des modifications du projet en cours de route. Tout changement proposé par les partenaires doit être préalablement approuvé par la Commission. (Dans certains cas, cette approbation est obtenue tacitement – si la Commission n'émet pas d'objections quant au changement proposé pendant une certaine période, le changement est accepté.) Dans le cas de projets intégrés et de réseaux d'excellence, le programme de travail détaillé sera mis à jour annuellement.

En outre, la Commission surveillera la mise en œuvre des résultats du projet. Un contrôle solide des résultats des projets intégrés et des réseaux d'excellence comprendra des évaluations annuelles ainsi qu'une évaluation finale permettant d'apprécier l'impact du projet sur la compétitivité et les besoins sociétaux de l'UE. Des évaluations à mi-parcours ou "intermédiaires", pouvant entraîner la décision de ne pas poursuivre le projet, comptent également parmi les possibilités.

La Commission pourra faire participer des experts indépendants à toutes les étapes de ce processus de suivi et aussi effectuer des audits scientifiques, financiers ou technologiques plus spécifiques.

Paiement

La Commission contribuera financièrement sur la base du remboursement des frais éligibles des contractants et sous réserve de l'approbation de leurs rapports. Le contrat définira la contribution maximale de l'UE en fonction des travaux estimés par activité et par partenaire. Le consortium bénéficiera d'une latitude considérable pour gérer ses propres affaires financières.

L'annexe I aux contrats pour les nouveaux instruments fournira le plan de mise en œuvre détaillé (pour les projets intégrés) ou le programme commun d'activités (pour les réseaux d'excellence) pour les dix-huit premiers mois du projet, ainsi que le plan financier indicatif y afférent. Celui-ci donnera une estimation des coûts encourus par chaque participant pendant cette période, ventilés en fonction du type d'activité. Plans de mise en œuvre et plans et programmes communs d'activités sont mis à jour annuellement.

Étude de cas 6^e PC – projet intégré

Concepts de véhicules modulaires innovants pour un système ferroviaire européen intégré

Les scénarios commerciaux de l'Agenda stratégique pour la recherche ferroviaire européenne de l'ERRAC exigent des améliorations rigoureuses des performances, étant donné la croissance continue de la demande de transport globale. Un matériel roulant fiable, abordable et interopérable de façon attractive doit devenir la norme sur les réseaux ferroviaires européens. Dans une première phase, ce projet axera ses activités sur les trains de voyageurs et les locomotives capables d'atteindre 200 km/h et plus. À mesure de la progression des travaux, les partenaires espèrent étendre leurs travaux au reste du matériel roulant destiné aux réseaux conventionnels ainsi qu'interopérables à grande vitesse.

CHAPITRE 4

QUELLES SONT *LES* PRIORITÉS THÉMATIQUES DU 6^e PROGRAMME-CADRE?

- Sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé
- Technologies pour la société de l'information
- Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production
- Aéronautique et espace
- Qualité et sûreté alimentaires
- Développement durable, changement planétaire et écosystèmes
- Citoyens et gouvernance dans la société de la connaissance



Chapitre 4

Sciences du vivant, génomique et biotechnologie pour la santé

L'objectif des actions menées dans ce domaine est d'aider l'Europe à exploiter, par un effort intégré de recherche, les résultats des percées réalisées dans le décryptage des génomes des organismes vivants, plus particulièrement dans l'intérêt de la santé publique et des citoyens, et de renforcer la compétitivité de l'industrie biotechnologique européenne. Dans le domaine des applications, l'accent sera mis sur les activités de recherche visant à faire passer les connaissances fondamentales au stade des applications (approche de transfert) pour permettre un progrès réel, constant et coordonné au niveau européen en médecine ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie.

Les actions menées par l'UE à cette fin porteront sur les aspects suivants:

Génomique avancée et ses applications pour la santé

Connaissances fondamentales et outils de base en génomique fonctionnelle en ce qui concerne tous les organismes:

- expression des gènes et protéomique;
- génomique structurale;
- génomique comparative et génétique des populations;
- bio-informatique;
- approches multidisciplinaires en génomique fonctionnelle pour l'étude des processus biologiques fondamentaux.

Application des connaissances et des technologies en génomique et biotechnologie pour la santé:

- plates-formes technologiques pour les développements de nouveaux outils dans les domaines du diagnostic, de la prévention et de la thérapie (notamment les approches pharmacogénomiques, la recherche sur les cellules souches et les méthodes de substitution aux tests sur les animaux).

Lutte contre les principales maladies

Approche orientée vers les applications médicales des connaissances et des technologies en génomique, y compris, le cas échéant, l'utilisation de la génomique des animaux et des végétaux, notamment dans les domaines suivants:

- lutte contre le diabète, les maladies du système nerveux (telles que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, y compris, le cas échéant, les maladies mentales), les maladies cardio-vasculaires et les maladies rares;
- lutte contre la résistance aux antibiotiques et aux autres médicaments;
- étude du développement humain, du cerveau et du processus du vieillissement.

Une approche plus large ne se limitant pas à la génomique et à d'autres domaines de la recherche fondamentale sera mise en œuvre en ce qui concerne:

- le cancer, en mettant l'accent sur le développement de stratégies axées sur le patient, de la prévention jusqu'au diagnostic et au traitement comportant trois éléments interconnectés;
- développer les réseaux et les initiatives nécessaires pour coordonner les activités de recherche menées au niveau national;
- soutenir la recherche clinique visant à valider des interventions nouvelles et améliorées;
- soutenir la recherche orientée vers le transfert;
- la lutte contre les trois maladies infectieuses liées à la pauvreté (SIDA, malaria et tuberculose) qui font l'objet d'une action de lutte prioritaire au niveau de l'Union et au niveau international.

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/comm/research/fp5/p1/>

<http://www.cordis.lu/rttd2002/fp-activities/genomics.htm>



Entretien: Un avenir sain pour les sciences de la vie?

Tout au long de l'histoire, l'Europe a été le creuset du développement de nouvelles idées. La recherche sur le génome, parallèlement aux approches conventionnelles confirmées, en est un bon exemple. Elle ouvrira de nouveaux domaines de connaissance et des possibilités sans précédent pour améliorer la santé humaine et stimuler l'activité industrielle et économique. Le Dr Manuel Hallen, chef d'unité chargé de la recherche sur la "génomique fondamentale" dans le premier domaine prioritaire du 6^e PC, "Génomique et biotechnologie pour la santé", à la Commission européenne, est d'avis que la recherche post-génomique devrait aboutir à de nombreuses applications dans un certain nombre de domaines liées à la santé, notamment le développement de nouveaux outils diagnostiques et traitements pour lutter contre les maladies non maîtrisées. Selon lui, "ce domaine thématique prioritaire stimulera et soutiendra la recherche fondamentale pluridisciplinaire afin d'exploiter tout le potentiel de l'information du génome."

L'accent sera mis sur les activités de recherche visant à faire passer les connaissances fondamentales au stade des applications, ce que M. Hallen nomme "l'approche de transfert". Il explique que l'idée est de mettre en place un environnement dans lequel des progrès réels et constants en médecine peuvent améliorer la qualité de vie. "Ce domaine thématique prioritaire", ajoute-t-il, "favorisera aussi l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de l'Union européenne en matière de santé."

Toutefois, M. Hallen est réaliste. Il admet que la Commission est confrontée à certains défis dans le contexte du 6^e PC et de cette priorité thématique. L'un de ces défis est lié au fait que l'Europe est composée d'une mosaïque de pays, de langues, d'histoires et de systèmes de recherche nationaux, et qu'il faut donc du temps pour s'adapter et élaborer des normes européennes.

Concernant les investissements dans la recherche, M. Hallen déclare que "actuellement, les investissements européens dans la recherche sont insuffisants en raison d'un manque de cohérence important entre les efforts nationaux et européen." À l'initiative de M. Philippe Busquin, le commissaire à la Recherche, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu, lors du sommet de Lisbonne de mars 2000, que les investissements de RDT devaient augmenter en visant à approcher 3% du PIB d'ici à 2010, contre 1,9% en 2000 (COM/2002/499 final du 11.9.2002).

M. Hallen considère également l'amélioration de la capacité de l'Europe à transformer la R&D en produits et services "réels" comme une étape importante et une question fondamentale qui doit être prise en compte dans le 6^e PC. Enfin, il insiste sur la nécessité de rendre les carrières scientifiques plus attrayantes auprès des jeunes, problème fréquemment cité dans les précédents programmes-cadres de la Commission, si les questions ci-dessus étaient résolues convenablement.

Technologies pour la société de l'information

L'objectif des actions menées dans ce domaine, en conformité avec les conclusions du Conseil européen de Lisbonne et les objectifs de l'initiative eEurope, est de stimuler, en Europe, le développement des technologies dans les domaines des matériels et des logiciels, et des applications qui sont au cœur de la construction de la société de l'information afin de renforcer la compétitivité des entreprises européennes et de donner aux citoyens européens de l'ensemble des régions de l'Union la possibilité de tirer pleinement parti du développement de la société de la connaissance. La concentration sur la future génération des TSI permettra de mettre les applications et les services TSI à la disposition de tous et rendra possible le développement d'une génération de technologies plus axées sur l'utilisateur.

Les actions entreprises porteront donc sur les priorités technologiques suivantes:

Recherches à caractère intégrateur sur des domaines technologiques d'intérêt prioritaire pour les citoyens et les entreprises

En complément et en prolongement des progrès attendus dans le développement des technologies de base, les recherches viseront à apporter des solutions à des défis de société et économiques majeurs auxquels se trouve confrontée la nouvelle société fondée sur la connaissance, y compris les conséquences sur le travail et l'environnement sur le lieu de travail, et, à ce titre, elles seront centrées sur:

- la recherche sur les technologies s'attaquant aux défis clés en matière de sécurité posés par le monde "tout-numérique" et la nécessité de protéger les droits et la vie privée des citoyens;
- les systèmes d'"intelligence ambiante" permettant l'accès à la société de l'information pour tous, quels que soit l'âge et la situation (par exemple un handicap ou un autre problème particulier), ainsi que les systèmes interactifs et intelligents concernant la santé, la mobilité, la sécurité, les loisirs, le tourisme, l'accès à l'héritage culturel et la préservation de cet héritage et l'environnement;
- le commerce électronique et mobile, ainsi que les technologies renforçant la sécurité des transactions et des infrastructures, les nouveaux outils et les nouvelles méthodes de travail, les technologies de l'apprentissage (telles que l'apprentissage en ligne), et les systèmes de capitalisation de la connaissance, de gestion intégrée de l'entreprise, et d'une administration en ligne tenant compte des besoins des utilisateurs;
- les plates-formes et systèmes distribués à grande échelle, y compris les systèmes utilisant des bases de données et des ressources globales (GRID), permettant d'apporter des solutions efficaces à des problèmes complexes dans des domaines comme l'environnement, l'énergie, la santé, le transport et la création industrielle.

Infrastructures de communication et de traitement de l'information

Infrastructures de communication mobile, sans fil, optique et à large bande et technologies informatiques qui soient fiables, largement applicables et adaptables pour répondre aux besoins croissants d'applications et de services. Le travail se centrera sur:

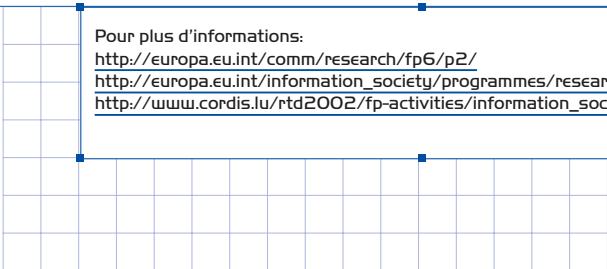
- les nouvelles générations de systèmes et réseaux de communication sans fil et mobiles; les systèmes de communication par satellites; les technologies "tout optique"; l'intégration et la gestion des réseaux de communication, notamment les solutions pour réseaux interopérables; les technologies d'extension de capacité nécessaires au développement de systèmes,

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p2/>

http://europa.eu.int/information_society/programmes/research/index_en.htm

http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/information_society.htm



d'infrastructures et de services, en particulier pour les applications audiovisuelles. Ce travail conduira également au développement de la prochaine génération d'Internet.

- les technologies d'architectures logicielles, les systèmes distribués et enfonis soutenant le développement de services multifonctionnels et complexes qui impliquent plusieurs acteurs; l'ingénierie et le contrôle de systèmes complexes et à grande échelle assurant fiabilité et robustesse.

Composants et microsystèmes

Composants miniaturisés et à coûts réduits basés sur de nouveaux matériaux et intégrant des fonctionnalités étendues, l'effort se concentrant sur:

- la conception et la production de composants nano-, micro- et optoélectroniques et photoniques, y compris ceux utilisés aux fins du stockage de l'information, les activités visant à repousser les limites de la miniaturisation et à réduire à un minimum les coûts ainsi que la consommation d'énergie des composants micro-électroniques et des microsystèmes en tenant compte de l'impact environnemental des systèmes fondés sur les technologies de la société de l'information;
- la nano-électronique, les microtechnologies, les systèmes de visualisation et les microsystèmes, ainsi que la recherche multidisciplinaire sur les nouveaux matériaux et les dispositifs quantiques; les nouveaux modèles et concepts de traitement de l'information.

Entretien: Importance des TSI

Sous des dehors complexes, la deuxième priorité thématique du 6^e PC – les technologies pour la société de l'information (TSI) – est en fait très simple. Elle emprunte un peu aux mondes des technologies de l'information et de la communication (TIC) et intègre la "société" pour faire valoir que la RDT ne se pratique pas dans le vide mais influe sur la société.

Comme l'explique Gérard Comyn, responsable de la coordination des activités TSI du 6^e PC, "L'évolution des TSI est indispensable pour répondre aux principaux défis de la société tels que la santé, les personnes ayant des besoins spécifiques, l'enseignement, etc., mais également aux défis économiques." Les TSI renforcent la capacité de l'Europe de construire une "société de la connaissance" comme convenu lors des réunions du Conseil à Lisbonne, Stockholm et Séville. M. Comyn est également d'avis que la compétitivité du secteur industriel dépend en grande partie de l'évolution des TSI. A cet égard, il s'appuie sur certaines statistiques: "Le secteur des TSI est aujourd'hui l'un des principaux moteurs de l'économie, avec un chiffre d'affaires annuel de 2 000 milliards d'euros; il emploie plus de 12 millions de personnes en Europe."

M. Comyn poursuit: "Les TSI soutiennent aussi d'autres domaines de recherche tels que la génomique et la biotechnologie, la physique et les sciences des matériaux, et elles permettent aux chercheurs de collaborer, virtuellement et en personne, ce qui pare à son tour au problème de la fragmentation de la recherche à travers les États membres." Il cite la Finlande comme modèle des avantages que l'on peut attendre des TSI. "L'expérience montre que seul un effort de recherche soutenu et approprié en matière de TSI peut avoir les effets souhaités. En Europe, les efforts de pays tels que la Finlande sont une illustration directe des avantages des investissements de RDT dans les TSI." En Finlande, les TSI sont un domaine de recherche prioritaire depuis plus de trente ans et l'investissement de RDT qui leur est destiné est le plus élevé au monde en pourcentage du PIB.

À la question de savoir quels projets, selon lui, émergeront de la priorité thématique des TSI, M. Comyn répond que la DG "Société de l'information" s'est félicitée de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de 2002. Il souligne toutefois que "Nous n'attendons aucun projet spécifique à l'issue de cet exercice. Nous voulons par contre mieux comprendre la réaction de notre "clientèle" aux nouveaux instruments et la manière dont ils les utilisent pour concrétiser leurs idées en projets intégrés ou en réseaux d'excellence." Le nombre de manifestations d'intérêt, supérieur à 3 000, témoigne du niveau d'intérêt élevé. M. Comyn poursuit: "Il y a plusieurs nouveaux venus, ce qui est très encourageant pour les TSI. L'appel à manifestation d'intérêt facilitera la préparation du premier appel de propositions dans le 6^e PC." L'objectif est de mener une campagne d'information intensive de manière à dissiper tout malentendu généré par les nouvelles activités TSI dans le 6^e PC.

Gestion de l'information et interfaces

Recherche sur des outils de gestion de l'information et sur des interfaces destinés à faciliter les interactions avec les services et les applications basés sur la connaissance, en tout lieu et à tout moment, l'effort portant sur:

- les systèmes de représentation et de gestion de la connaissance basés sur le contexte et la sémantique, y compris les systèmes cognitifs, ainsi que les outils de création, d'organisation, de navigation, de récupération, de partage, de préservation et de diffusion de contenus numériques;
- les interfaces multisensorielles capables de comprendre et d'interpréter l'expression naturelle de l'homme à travers les paroles, les gestes et les différents sens; les environnements virtuels, ainsi que les systèmes plurilinguistiques et multiculturels indispensables à l'édification de la société de la connaissance à l'échelle européenne.

Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production

L'objectif des actions menées dans ce domaine est d'aider l'Europe à se doter de la masse critique de capacités nécessaire pour développer et exploiter, notamment dans une perspective d'écocoefficacité et de réduction de la dissémination de substances dangereuses pour l'environnement, les technologies de pointe à la base des produits, services et procédés de fabrication basés sur la connaissance des années à venir.

Nanotechnologies et nanosciences

- recherche interdisciplinaire à long terme sur la compréhension des phénomènes, la maîtrise des processus et le développement d'outils de recherche;
- architectures supramoléculaires et macromolécules;
- nanobiotechnologies;
- techniques d'ingénierie à l'échelle du nanomètre pour la création de matériaux et de composants;
- développement de dispositifs et d'instruments de manipulation et de contrôle;
- applications dans des domaines tels que la santé, la chimie, l'énergie et l'environnement.

Matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance

- développement des connaissances fondamentales;
- technologies associées à la production et à la transformation, y compris le traitement, de matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et de biomatériaux;
- ingénierie de support.

Nouveaux procédés et dispositifs de production

- développement de nouveaux procédés et de systèmes de fabrication flexibles et intelligents intégrant les avancées des technologies de fabrication virtuelle, y compris des simulations, les systèmes interactifs d'aide à la décision, l'ingénierie de haute précision et une robotique novatrice;
- recherches systémiques nécessaires pour la gestion durable des déchets et la maîtrise des risques dans la production et la fabrication, y compris dans les processus biologiques, conduisant à une réduction de la consommation de produits de base et à une moindre pollution;
- développement de nouveaux concepts optimisant le cycle de vie des systèmes, des produits et des services industriels.

Pour plus d'informations:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p3/>
<http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/nanotechnologies.htm>
<http://www.cordis.lu/ist/fetnid.htm> (in IST)
<http://europa.eu.int/comm/research/growth/gcc/ga01.html>
 (Growth programme)



Entretien: Petites par la taille, mais grandes par leur avenir

“Nanotechnologies et les nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production” n’est sans doute pas l’intitulé le plus mémorable mais, pour Hervé Péro, chef d’unité de la Commission, cette priorité thématique du 6° PC est un élément déterminant pour progresser vers une société durable. Selon lui, “le modèle de production et de consommation actuel n’est pas viable”. “Nous devons évoluer vers un mode de production et de consommation plus viable. Pour cela, nous devons en diminuer le contenu matériel et énergétique et réduire les ressources nécessaires pour fabriquer et utiliser les produits. Si nous sommes aussi capables de développer une production davantage fondée sur la connaissance, nous pourrons en même temps promouvoir la propreté, la sécurité et la sensibilité à la problématique de la qualité et de la productivité.” Cela aura un “impact positif” sur l’environnement mais également sur les individus et sur l’économie.

D’après M. Péro, “la nanotechnologie nous permet d’envisager différemment les processus de production”. “En outre, les matériaux intelligents et multifonctionnels offrent de nombreuses possibilités de développer de nouveaux types de produits. Des solutions industrielles totalement nouvelles qui intègrent toutes les technologies concernées sont indispensables pour concevoir des produits et des procédés davantage basés sur la connaissance et axés sur la qualité tout en ayant besoin de beaucoup moins de nouvelles ressources.”

M. Péro suggère que les principaux projets dans ce domaine soient sélectionnés en étudiant et en validant des solutions novatrices destinées à répondre aux défis du développement durable. Il peut s’agir de projets “phares” pour la modernisation de l’industrie et l’amélioration de la qualité de vie, liés aux objectifs à longs termes tels que la “nanofabrication des produits de demain”, “l’usine propre, sûre et intelligente du futur”, “les nouveaux détecteurs et systèmes de contrôle pour la sécurité de tous”, “les technologies industrielles pour la santé”, la “construction intelligente”, etc. – tous les exemples de “problèmes convergents” multidisciplinaires pouvant être efficacement résolus au niveau européen.

Aéronautique et espace

L'objectif des actions menées dans ce domaine est double: consolider, par l'intégration de ses efforts de recherche, les bases scientifiques et technologiques de l'industrie aéronautique et spatiale européenne et l'encourager à devenir plus compétitive au niveau international, et aider à exploiter le potentiel de recherche européen dans ce secteur en vue d'améliorer la sécurité et la protection de l'environnement.

Aéronautique

La recherche aéronautique européenne, notamment en ce qui concerne les systèmes de transport aérien portera sur les activités de recherche et développement technologique nécessaires pour:

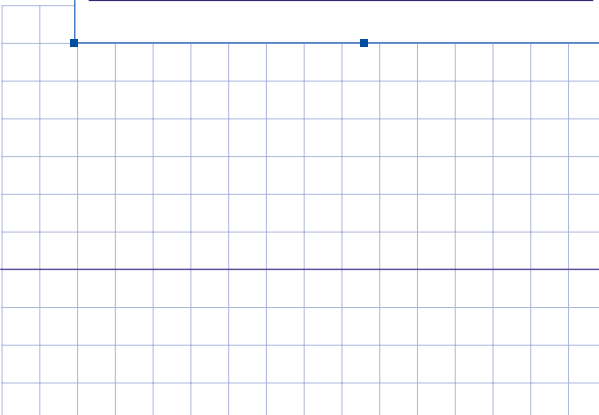
- renforcer la compétitivité de l'industrie européenne en matière d'aéronefs civils, de moteurs et d'équipements;
- diminuer l'impact de l'aviation sur l'environnement en réduisant la consommation de carburant, le CO₂, les NO_x et d'autres polluants chimiques ainsi que la pollution par le bruit;
- renforcer la sécurité des aéronefs dans le contexte de l'augmentation importante du trafic aérien;
- accroître la capacité et la sécurité du système de transport aérien, en soutien à l'établissement du "ciel unique européen" (systèmes de contrôle et de gestion du trafic aérien).

Espace

Menée en coordination étroite avec l'Agence spatiale européenne (ESA), les autres agences spatiales, les centres de recherche et l'industrie dans le but de renforcer la cohérence des très importants investissements nécessaires, l'action de l'UE dans le domaine de l'espace se concentrera sur:

- la recherche sur les systèmes et services d'information par satellite pertinents pour le projet Galileo dans le domaine de la navigation par satellite;
- la recherche sur des systèmes par satellite pertinents pour la plate-forme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), compte tenu des besoins des utilisateurs;
- les recherches avancées nécessaires à l'intégration du segment spatial et du segment terrestre dans le domaine des communications.

Pour plus d'informations:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p4/>
<http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/aeronautics.htm>
<http://europa.eu.int/comm/research/growth/gcc/ka04.html>



Qualité et sûreté alimentaires

L'objectif des actions menées dans ce domaine est d'aider à établir les bases scientifiques et technologiques intégrées nécessaires au développement respectueux de l'environnement d'une chaîne de production et de distribution d'aliments plus sûrs, plus sains et plus variés, y compris les fruits de mer, et de maîtriser les risques liés à l'alimentation, en s'appuyant notamment sur les outils de la biotechnologie compte tenu des résultats de la recherche post-génomique, ainsi que de maîtriser les risques pour la santé liés aux modifications de l'environnement.

L'action de l'UE couvrira les recherches, y compris, le cas échéant, la recherche post-génomique, liées à différents aspects de la maîtrise des risques sanitaires et des liens entre la santé et l'alimentation:

- méthodes de production et procédés plus sûrs et plus respectueux de l'environnement, denrées alimentaires et aliments pour animaux plus sains, nutritifs, fonctionnels et variés, basés sur des systèmes tels que la production intégrée, les systèmes agricoles utilisant moins d'intrants, incluant l'agriculture biologique, et l'utilisation des sciences végétales et animales et des biotechnologies;
- épidémiologie des affections et des allergies liées à l'alimentation, y compris les effets de l'alimentation sur la santé des enfants et méthodes d'analyse des causes des allergies alimentaires;
- incidence sur la santé des aliments, par exemple des nouveaux produits, des produits issus de l'agriculture biologique, des aliments fonctionnels, des produits contenant des organismes génétiquement modifiés et de ceux générés par les développements récents en biotechnologie;
- procédés de "traçabilité" tout au long de la chaîne de production, par exemple en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM), y compris ceux basés sur les développements récents en biotechnologie;
- méthodes d'analyse, de détection et de contrôle des contaminants chimiques et des micro-organismes pathogènes existants ou émergents (tels que virus, bactéries, levures, champignons, parasites, et nouveaux agents de type prions, y compris le développement de tests diagnostiques ante mortem pour l'ESB et la tremblante);
- incidence de l'alimentation animale, y compris des produits contenant des organismes génétiquement modifiés, et de l'utilisation, pour celle-ci, de sous-produits d'origines diverses, sur la santé humaine;
- risques sanitaires environnementaux (chimiques, biologiques et physiques) liés à la chaîne alimentaire et aux effets cumulés des substances autorisées, y compris l'impact des catastrophes écologiques locales et de la pollution sur la sûreté des aliments, l'accent étant mis sur les risques cumulatifs, les voies de transmission à l'homme, les effets à long terme et l'exposition à de faibles doses, ainsi que l'impact sur les groupes particulièrement vulnérables, plus spécialement les enfants.

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p5/>

http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/food_safety.htm

http://europa.eu.int/comm/research/agriculture/index_en.html

Développement durable, changement planétaire et écosystèmes

L'objectif des actions menées dans ce domaine est de renforcer les capacités scientifiques et technologiques nécessaires à l'Europe pour mettre en œuvre un développement durable, souligné par le Conseil européen de Göteborg, intégrant les objectifs environnementaux, économiques et sociaux, eu égard, en particulier, aux énergies renouvelables, aux transports et à la gestion durable des ressources terrestres et marines de l'Europe. Ces actions devraient permettre aux États membres, aux pays associés candidats et aux autres pays associés de contribuer de manière significative aux efforts engagés au niveau international pour comprendre et maîtriser le changement planétaire et préserver l'équilibre des écosystèmes.

Les efforts de RDT de l'UE se concentreront sur des actions dans les domaines suivants:

Systèmes énergétiques durables

À court et à moyen terme, en particulier en milieu urbain:

- une énergie propre, en particulier les sources d'énergie renouvelables et leur intégration dans le système énergétique, y compris le stockage, la distribution et l'utilisation;
- les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, y compris celles obtenues par l'utilisation de matières premières renouvelables;
- des carburants de substitution.

À moyen et à plus long terme:

- les piles à combustible, y compris leurs applications;
- les nouvelles technologies pour les vecteurs énergétiques, le transport et le stockage à l'échelle européenne, notamment la technologie de l'hydrogène;
- les concepts nouveaux et avancés de technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables ayant un potentiel énergétique considérable pour l'avenir et nécessitant des efforts de recherche à long terme;
- l'élimination du CO2 associée à des installations de combustible fossile plus propres.

Transports de surface durables

Développement de systèmes de transport et de moyens de transport de passagers et de marchandises respectueux de l'environnement, sûrs et compétitifs, et de transports urbains propres avec une utilisation rationnelle de la voiture en ville:

- nouvelles technologies et nouveaux concepts pour les transports de surface, y compris les nouveaux systèmes de propulsion et l'utilisation de piles à combustible à des fins de transport;
- techniques avancées de conception et de production se traduisant par une amélioration de la qualité, de la sécurité, de la recyclabilité, du confort et de la rentabilité.



Rendre les transports ferroviaires et maritimes plus efficaces et plus compétitifs, s'attaquer à l'interopérabilité des modes de transport et assurer le transport intelligent et sûr des passagers et des marchandises:

- rééquilibrer et intégrer différents modes, notamment dans le contexte urbain et régional, y compris de nouveaux systèmes de gestion de la mobilité et de logistique en matière de transports permettant ainsi de renforcer l'efficacité des transports ferroviaires et maritimes (par exemple en encourageant l'intermodalité et l'interopérabilité);
- renforcer la sécurité et éviter la congestion du trafic (notamment en zone urbaine) par l'intégration de solutions électroniques et logicielles novatrices et par l'utilisation de systèmes avancés de navigation par satellite ainsi que de solutions télématiques.

Changement planétaire et écosystèmes

L'action de l'UE portera en priorité sur les aspects suivants:

- impact et mécanismes des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques provenant de toutes les sources, y compris ceux résultant des approvisionnements en énergie, du transport et de l'agriculture, sur le climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les "puits" de carbone (océans, forêts, sols), notamment en vue d'améliorer la prévision et d'évaluer les solutions permettant de réduire ces effets;
- cycle de l'eau, y compris les aspects liés au sol;
- compréhension de la biodiversité marine et terrestre, fonctions de l'écosystème marin, protection des ressources génétiques, gestion durable des écosystèmes terrestres et marins et leurs interactions avec les activités humaines;
- mécanismes de la désertification et des catastrophes naturelles;
- stratégies pour une gestion durable des terres, y compris l'aménagement intégré des zones côtières (AIZC) et les approches intégrées de l'utilisation diversifiée des ressources agricoles et forestières et de la filière intégrée sylviculture/bois;
- prévision et modélisation opérationnelles, y compris les systèmes mondiaux d'observation du changement climatique.

La recherche entreprise au titre de cette priorité sera complétée par la mise au point de méthodes de pointe pour l'évaluation des risques et de méthodes permettant d'évaluer la qualité de l'environnement, y compris la recherche prénormative pertinente en matière de mesures et d'essais à ces fins.

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p6/>

http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/sustainable_development.htm

Citoyens et gouvernance dans la société de la connaissance

L'objectif des actions menées dans ce domaine est de mobiliser en un effort cohérent, dans leur richesse et leur diversité, les capacités de recherche européennes en sciences économiques, politiques, sociales et humaines nécessaires pour acquérir une compréhension de l'émergence de la société de la connaissance et de nouvelles formes de relations entre ses citoyens, d'une part, et entre ceux-ci et les institutions, d'autre part, et une maîtrise des questions qui y sont liées.

L'action de l'UE se concentrera sur les thèmes suivants:

Société de la connaissance et cohésion sociale

- recherche en rapport avec les objectifs fixés dans le cadre du Conseil européen de Lisbonne et des Conseils suivants, notamment analyse systématique des meilleures méthodes pour améliorer la production, la transmission et l'utilisation des connaissances en Europe;
- options et choix pour le développement d'une société de la connaissance au service des objectifs que l'Union a soulignés aux Conseils européens de Lisbonne, de Nice et de Stockholm, en particulier pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de vie, des politiques sociales, de l'emploi et du marché du travail, de l'apprentissage tout au long de la vie, et du renforcement de la cohésion sociale, ainsi que du développement durable, en prenant dûment en considération les différents modèles sociaux existant en Europe, et en tenant compte des aspects relatifs au vieillissement de la population;
- variété des dynamiques de transition et des voies qui mènent à la société de la connaissance aux niveaux local, national et régional.

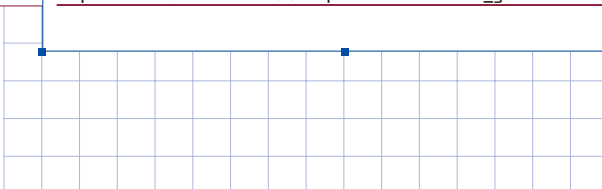
Citoyenneté, démocratie et nouvelles formes de gouvernance, notamment dans le contexte d'une intégration et d'une mondialisation croissantes et du point de vue de l'histoire et du patrimoine culturel

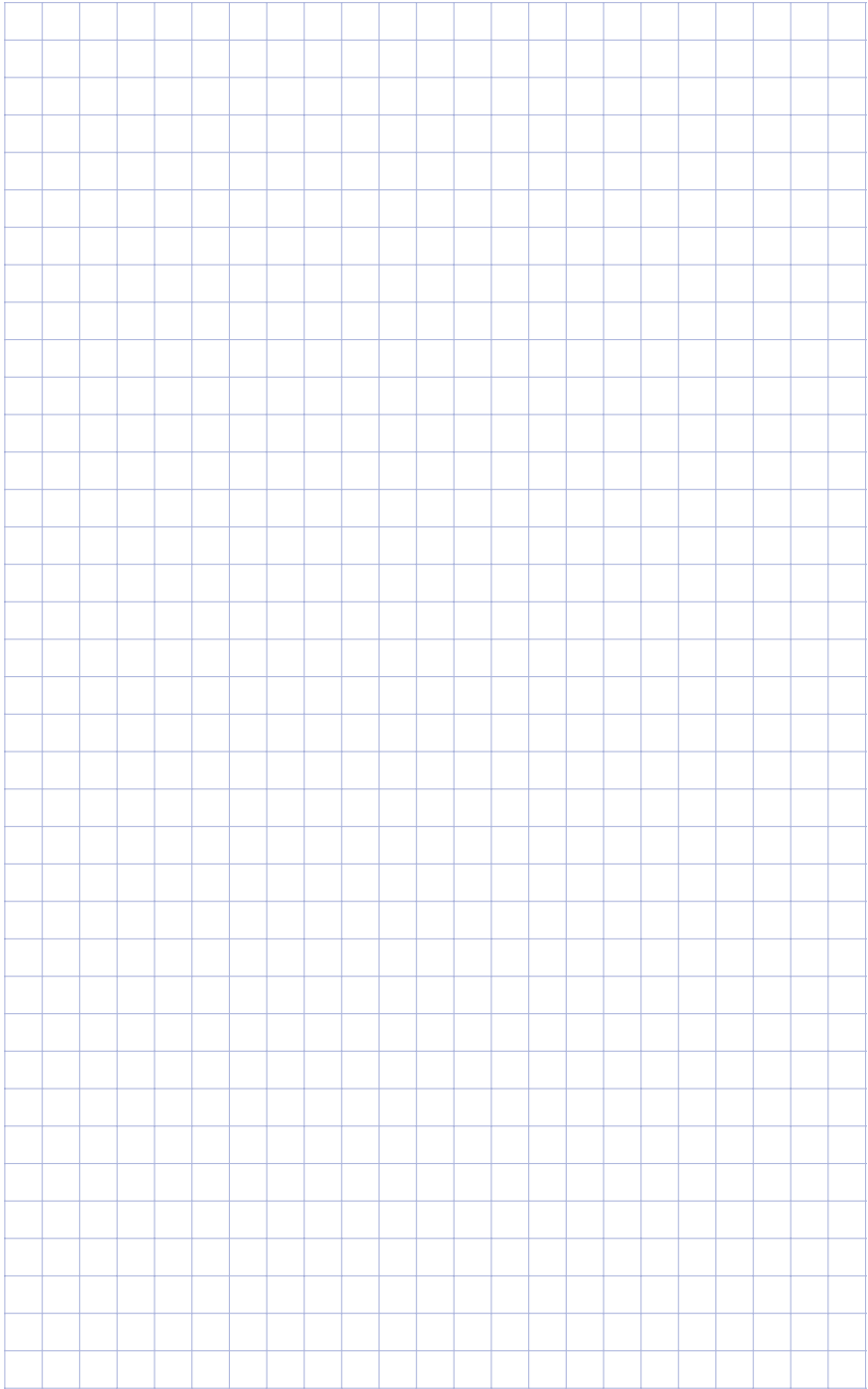
- conséquences de l'intégration européenne et de l'élargissement de l'Union pour la démocratie, la notion de légitimité, et le fonctionnement des institutions de l'UE par une meilleure compréhension des institutions politiques et sociales en Europe et de leur évolution historique;
- recherche sur la redéfinition des domaines de compétence et de responsabilité et de leurs interrelations, et nouvelles formes de gouvernance;
- questions liées à la résolution des conflits et au rétablissement de la paix et de la justice, y compris la sauvegarde des droits fondamentaux;
- émergence de nouvelles formes de citoyenneté et d'identités culturelles, formes et impact de l'intégration et de la diversité culturelle en Europe; dialogue social et culturel englobant l'Europe ainsi que le reste du monde.

En termes opérationnels, l'action de l'UE se concentrera sur le soutien:

- à des recherches et études comparatives transnationales et au développement coordonné de statistiques et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs;
- aux recherches interdisciplinaires à l'appui des politiques menées dans les États membres;
- à la constitution et à l'exploitation à l'échelle européenne d'infrastructures de recherche et de bases de données et de connaissances.

Pour plus d'informations:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/p7/>
http://www.cordis.lu/rtd2002/fp-activities/citizens_governance.htm





CHAPITRE 5

QUELLES SONT LES AUTRES PRIORITÉS THÉMATIQUES DU 6^e PROGRAMME-CADRE?

- Activités spécifiques couvrant un champ plus vaste de la recherche
 - Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques
 - Actions de recherche horizontales auxquelles participent des PME
 - Mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale
 - Centre commun de recherche
- Structurer l'Espace européen de la recherche
 - Recherche et innovation
 - Ressources humaines et mobilité
 - Infrastructures de recherche
 - Science et société
- Renforcer les bases de l'Espace européen de la recherche
 - Actions de coordination
 - Développement cohérent des politiques de recherche et d'innovation en Europe
- Priorités Euratom
 - Domaines thématiques prioritaires de recherche
 - Fusion thermonucléaire contrôlée
 - Gestion des déchets radioactifs
 - Radioprotection
 - Autres activités dans le domaine des technologies et de la sûreté nucléaires



Chapitre 5

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES COUVRANT UN CHAMP PLUS VASTE DE LA RECHERCHE

Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques

Ces activités assureront une conduite efficace et souple de la recherche, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs fondamentaux de l'UE, en facilitant la formulation et la mise en œuvre des politiques communautaires et en étudiant les opportunités et problèmes scientifiques nouveaux et émergents, lorsque ces exigences ne pourront être satisfaites dans le cadre des priorités thématiques.

L'un des traits communs à ces activités est qu'elles seront conduites selon un calendrier pluriannuel directement établi en fonction des besoins et des positions des principaux intervenants. En principe, ces activités s'accompagneront d'un mécanisme de programmation annuelle permettant de définir des priorités spécifiques correspondant à des besoins recensés et relevant des objectifs indiqués ci-dessus.

Recherche axée sur les politiques

Les activités de recherche couvertes par cet axe visent à répondre aux besoins scientifiques et technologiques des politiques de l'UE étayant ainsi la formulation et la mise en œuvre des politiques communautaires, sans oublier, par ailleurs, les intérêts des futurs membres de l'UE et des pays associés.

Pour ces activités, il convient de disposer de définitions souples issues des besoins des politiques, ainsi que de modes d'action et d'intervention spécifiques qui compléteront les priorités thématiques et qui seront coordonnés dans le contexte global du présent programme.

En conséquence, elles incluront des thèmes liés aux priorités thématiques, mais pour lesquels une approche de pure stratégie scientifique ne permet pas d'identifier les sujets pertinents. Une répartition appropriée des tâches ainsi qu'une synergie seront également assurées entre ces activités et les actions directes du Centre commun de recherche (voir ci-dessous) qui visent à satisfaire les besoins des politiques communautaires.

Les domaines qu'il importe de soutenir sont les suivants:

- la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP);
- le développement durable, en particulier les objectifs politiques de l'UE en matière d'environnement, de transport et d'énergie;
- d'autres politiques communautaires, à savoir la santé, le développement régional, le commerce, l'aide au développement, le marché intérieur et la compétitivité, la politique sociale et l'emploi, l'éducation et la formation, la culture, l'égalité entre les sexes, la protection des consommateurs, la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice et les relations extérieures, y compris les politiques de soutien à l'élargissement ainsi que les outils et les méthodes statistiques nécessaires;
- les objectifs des politiques communautaires découlant des orientations politiques données par le Conseil européen dans les domaines de la politique économique, de la société de l'information ainsi que l'eEurope et de l'entreprise notamment.

Dans ces domaines, les priorités de la recherche fixées en fonction de besoins identifiés au préalable et qui seront complétées durant la mise en œuvre du présent programme sont exposées dans les paragraphes qui suivent:

Pour plus d'informations:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/policy-needs/>



Gestion durable des ressources naturelles de l'Europe

La recherche sera notamment centrée sur:

- la modernisation et le caractère durable de l'agriculture et de la sylviculture, y compris leur rôle multifonctionnel en vue d'assurer le développement durable et la promotion des zones rurales;
- les instruments et les méthodes d'évaluation pour une gestion durable de l'agriculture et de la sylviculture;
- la modernisation et le caractère durable de la pêche, y compris des systèmes de production aquacoles;
- des méthodes de production nouvelles et plus respectueuses de l'environnement pour améliorer la santé et le bien-être des animaux;
- l'évaluation environnementale;
- l'évaluation des technologies environnementales destinées à soutenir les décisions politiques, notamment celles qui sont en mesure de satisfaire à la législation environnementale.

Apporter la santé, la sécurité et un environnement favorable à la population européenne

La recherche sera notamment centrée sur:

- les facteurs déterminants pour la santé et la mise à disposition de services de soins de santé ainsi que de régimes de pension durables et de grande qualité;
- les questions de santé publique, y compris l'épidémiologie pour contribuer à la prévention et réagir aux nouvelles maladies rares et transmissibles, les allergies, les procédures assurant la sécurité des dons de sang et d'organes, méthodes d'essais n'utilisant pas les animaux;
- les conséquences des questions environnementales sur la santé;
- les questions de qualité de vie liées aux personnes handicapées et invalides;
- la compréhension des mouvements de migrants et de réfugiés;
- la compréhension des tendances en matière de criminalité dans le cadre de la sécurité publique;
- les questions liées à la protection civile et à la gestion des crises.

Soutenir le potentiel et la cohésion économiques d'une Union européenne élargie et mieux intégrée

La recherche sera notamment centrée sur:

- le soutien à l'intégration européenne, au développement durable, à la compétitivité et à la politique commerciale;
- le développement d'outils, d'indicateurs et de paramètres opérationnels pour évaluer les performances de systèmes de transport et d'énergie durables;
- l'analyse de la sécurité globale et les systèmes de validation pour les transports et la recherche en ce qui concerne les risques d'accidents et la sécurité;
- la prévision et le développement de politiques novatrices pour assurer le caractère durable à moyen et long terme;
- les questions relatives à la société de l'information;
- la protection du patrimoine culturel et les stratégies de conservation qui y sont liées;
- l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la diffusion des statistiques européennes.

Recherche visant à étudier les problèmes ou opportunités scientifiques et technologiques nouveaux et émergents

Les recherches menées au titre de cet axe ont pour objectif de répondre de manière souple et rapide à des développements importants imprévisibles, à des problèmes et opportunités scientifiques et technologiques en émergence et à certains besoins apparaissant aux frontières de la connaissance:

- recherche dans des domaines émergents de la connaissance et sur les technologies de l'avenir, à l'extérieur des domaines thématiques prioritaires ou en rapport avec plusieurs d'entre eux, notamment dans des champs transdisciplinaires;
- recherche dans le but d'évaluer rapidement les nouvelles découvertes ou les phénomènes nouvellement observés qui peuvent être l'indice de risques ou problèmes émergents très importants pour la société européenne, et dans le but d'y trouver les réponses appropriées;

Lors de l'identification des thèmes de recherche potentiels couverts par cet axe, une attention particulière sera portée à l'opinion de la communauté des chercheurs et aux domaines dans lesquels il convient que l'Europe agisse, au vu du potentiel de développement de positions stratégiques à la pointe de la connaissance et sur de nouveaux marchés, ou pour anticiper des questions majeures auxquelles la société européenne sera confrontée.

Actions de recherche horizontales auxquelles participent des PME

Menées au titre du soutien à la compétitivité européenne et à la politique de l'entreprise et de l'innovation, ces actions spécifiques ont pour objectif d'aider les PME européennes, dans les domaines traditionnels ou nouveaux, à renforcer leurs capacités technologiques et à développer leurs capacités d'opérer à l'échelle européenne et internationale.

Les informations et les conseils sur les possibilités de participation des PME seront dispensés via des points de contact établis par la Commission et en recourant au système des points de contact nationaux (voir chapitre 6).

Outre ces actions de recherche spécifiques qui leur sont destinées, les PME seront encouragées à participer à tous les domaines du programme, en particulier dans le cadre des actions menées dans les domaines thématiques prioritaires.

Les actions qui peuvent être menées dans l'ensemble du domaine des sciences et des technologies couvert par la politique de recherche de l'UE prendront la forme:

d'actions de recherche coopérative

un nombre restreint de PME de différents pays, ayant en commun des problèmes ou des besoins spécifiques, confient la réalisation des activités de recherche nécessaires à un exécutant de RDT, mais conservent la propriété des résultats obtenus. Les projets correspondants ont une durée relativement courte et peuvent inclure des activités liées à la recherche et à l'innovation et des activités de gestion de consortium.

d'actions de recherche collective

forme de recherche entreprise par des exécutants de RDT, pour le compte d'associations industrielles ou de groupements d'entreprises, afin d'étendre la base de connaissances de vastes communautés de PME et améliorer ainsi leur niveau de compétitivité général. Les projets correspondants peuvent inclure des activités liées à la recherche et à l'innovation ainsi que des activités de diffusion, de formation et de gestion de consortium.

Pour plus d'informations:
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/sme/>

SME TechWeb

Compte tenu de l'importance de la participation des PME à la recherche et à l'innovation pour la croissance future de l'économie et de l'emploi en Europe, le 6^e PC renforcera les mesures spéciales mises en place dans le programme-cadre précédent. En outre, il consacra 15% de son budget aux PME, soit 5% de plus que dans le 5^e PC.

La série d'informations disponibles pour faciliter la participation des PME aux actions de recherche européennes a récemment été complétée par SME TechWeb, nouveau site Internet conçu spécifiquement pour les entreprises à vocation technologique de moins de 250 salariés, et notamment celles qui souhaitent innover et s'internationaliser. Utilisant un langage clair et simple, et proposant de nombreux exemples de projets, ce site - <http://www.cordis.lu/sme> - est particulièrement utile pour les candidats à un financement pour la recherche par le biais de mesures spécifiques en faveur des PME.

Parmi les informations qu'il contient figurent une méthode pas à pas pour mener à bien un projet, plusieurs sources d'assistance locales et personnelles, les projets et programmes précédents, les implications de l'EER pour les PME, des informations détaillées sur la nouvelle action pilote du 6^e PC, la recherche collective, ainsi que des liens et contacts utiles.

Mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale

En appui aux relations extérieures, y compris à la politique de développement de l'UE, des mesures spécifiques visant à encourager la coopération internationale dans le domaine de la recherche seront mises sur pied. À l'exception de ces mesures spécifiques, la participation des pays tiers sera possible dans le cadre des priorités thématiques. Les trois groupes de pays tiers ci-après seront concernés :

- les pays en développement;
- les pays méditerranéens, y compris les Balkans occidentaux;
- la Russie et les nouveaux États indépendants (NEI) y compris, en particulier, les actions menées par l'intermédiaire de l'association internationale pour la promotion de la coopération avec les scientifiques des NEI (INTAS).

Les priorités de la recherche, dans cette catégorie d'activités, sont définies en fonction des intérêts et des objectifs du partenariat entre l'UE et les différents groupes de pays concernés, ainsi que de leurs besoins économiques et sociaux particuliers.

Pour faciliter la participation de ces pays, un point de contact unique sera établi au sein de la Commission pour diffuser les informations sur les actions menées dans les domaines de la coopération internationale.

Ces activités sont complémentaires de la coopération internationale en matière de recherche menée dans le cadre des domaines thématiques prioritaires.

Centre commun de recherche

Le Centre commun de recherche (CCR) est le laboratoire de recherche scientifique et technique de l'UE et la direction générale de la Commission chargée d'apporter des conseils scientifiques et de transmettre son savoir-faire technique en appui aux politiques de l'UE. Il contribuera de manière significative au 6^e PC directement et par le soutien apporté aux communautés scientifiques des États membres et des pays candidats. Le CCR est l'une des plus grandes DG de la Commission, avec un effectif de quelque 2 100 personnes réparties dans cinq pays et travaillant dans sept instituts scientifiques.

Le budget consacré aux actions directes du CCR dans le 6^e PC s'élève à 1,050 milliards d'euros. Deux domaines de recherche du 6^e PC impliquent directement le CCR :

- un programme de 715 millions d'euros sur la sûreté de l'alimentation et la santé, l'environnement et le développement durable, la prospective technologique, la métrologie, la lutte contre la fraude, la surveillance et la prévision des catastrophes naturelles, et la sécurité des données;
- un programme de 330 millions d'euros couvrant le domaine nucléaire.

Alors que la majorité des activités du CCR sont d'ordre institutionnel, **entre 15 et 20% portent sur des actions à frais partagés du 6^e PC.**

Comme par le passé, le CCR coordonnera et soutiendra de nombreux réseaux mettant en relation les entreprises, les universités et les instituts des États membres. Il continuera également à participer à des projets avec une série de partenaires dans les États membres, et à coopérer avec une variété d'organismes scientifiques et de normalisation non communautaires et mondiaux. Ainsi, il travaille en collaboration avec plus de 2 000 organismes publics et privés dans plus de 150 grands réseaux, incluant des partenariats avec des pays candidats.

Pour plus d'informations:

INCO

<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/inco/>

JRC

<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/jrc/>

Les sept instituts du CCR sont:

- L'Institut des matériaux et mesures de référence (IMMR)
- L'Institut des transuraniens (ITU)
- L'Institut de l'énergie (IE)
- L'Institut pour la protection et la sécurité des citoyens (IPSC)
- L'Institut de l'environnement et du développement durable (IES)
- L'Institut pour la santé et la protection des consommateurs (ISPC)
- L'Institut de prospective technologique (IPTS)

Dans le 6^e PC, le CCR conservera son rôle important dans le soutien scientifique et technologique à l'élargissement de l'UE, le développement d'un système scientifique et technologique pan-européen de référence et la rationalisation du processus d'application, ainsi qu'en recentrant ses activités en termes de priorités thématiques et de nécessité d'un appui scientifique intégré en faveur de l'élaboration des politiques de l'UE.

Comme pour le 5^e PC, le CCR axera son action sur un nombre moindre de priorités plus pointues de manière à être plus réceptif à l'innovation et au changement. Huit priorités verticales et trois priorités horizontales ont été définies de manière à valoriser les atouts du Centre.

Parmi les priorités verticales figurent:

- la sûreté de l'alimentation – de nombreuses compétences du CCR ont été regroupées dans une nouvelle unité "produits alimentaires" chargée d'assurer la qualité des systèmes dans la chaîne alimentaire;
- la biotechnologie – c'est un vaste domaine mais le CCR se concentrera sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), où son impact sera le plus important;
- les produits chimiques – deuxième secteur industriel majeur d'Europe et l'un des principaux domaines d'intervention de la Commission où le CCR est déjà très actif par l'intermédiaire du Centre européen pour la validation des méthodes alternatives (CEVMA) et du Bureau européen des substances chimiques (BESC);
- la santé – le CCR s'appuie sur les nouvelles priorités de la Commission en matière de santé publique et s'intéresse aux questions de santé liées à des domaines spécifiques tels que l'air et l'eau;
- l'environnement – cette priorité inclut un soutien au sixième programme d'action pour l'environnement de la Commission, ainsi que le changement climatique, le développement durable et la biodiversité;
- le nucléaire – les actions prévues au titre de cette priorité concernent la sûreté des centrales existantes et l'amélioration des techniques de contrôle des déchets nucléaires, des garanties nucléaires et la non-prolifération pour le compte de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Office du contrôle de sécurité d'Euratom (OCSE).

Les priorités horizontales portent sur des travaux sur les matériaux de référence en vue d'applications comme l'identification plus rapide de l'ESB et la résolution de problèmes majeurs en matière de cybersécurité et de risque industriel.

Le CCR définit actuellement des actions scientifiques intégrées dans chacun de ses programmes de travail pluriannuels pour apporter de la valeur ajoutée, y compris des programmes de formation à la recherche destinés aux jeunes chercheurs et aux étudiants mais également aux experts des pays candidats et des États membres. La formation est liée à des projets spécifiques visant à promouvoir l'innovation.

STRUCTURER L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

Recherche et innovation

L'objectif de ces actions est de stimuler, dans l'UE et l'ensemble de ses régions, en particulier dans celles qui sont moins développées, l'innovation technologique, l'exploitation des résultats de la recherche, le transfert de connaissances et de technologies ainsi que la création d'entreprises technologiques. L'innovation est aussi l'un des éléments les plus importants dans l'ensemble de cette activité.

Les actions seront menées au titre de cet axe pour compléter les actions relatives à l'innovation figurant parmi celles menées au titre de l'axe "Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques".

Ces actions apporteront un soutien général à l'innovation et compléteront les actions nationales et régionales, dans le souci de renforcer la cohérence des efforts dans ce domaine.

Elles prendront la forme de soutien à :

- la mise en réseaux des parties intéressées et des utilisateurs du système européen de l'innovation, et la réalisation d'analyses et d'études, dans le but de stimuler les échanges d'expériences et de bonnes pratiques et de mieux associer les utilisateurs au processus d'innovation;
- des actions d'encouragement de la coopération transrégionale en matière d'innovation et de soutien à la création d'entreprises technologiques, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies régionales et transrégionales dans ce domaine, associant les pays candidats à l'adhésion;
- des actions d'expérimentation de nouveaux outils et de nouvelles approches en matière d'innovation technologique, en abordant en particulier des points critiques du processus d'innovation;
- la mise en place ou la consolidation de services d'information, notamment électroniques, tels que CORDIS, ainsi que d'assistance en matière d'innovation (transfert de technologie, protection de la propriété intellectuelle, accès au capital risque), y compris l'action des centres relais innovation (CRI – voir chapitre 6);
- des actions dans le domaine de l'intelligence économique et technologique (analyses des évolutions technologiques, des applications et des marchés, et traitement et diffusion d'informations pouvant aider les chercheurs, les entrepreneurs, notamment de PME, et les investisseurs dans leurs décisions);
- l'analyse et l'évaluation des activités en matière d'innovation menées dans le cadre des projets de recherche communautaires, et l'exploitation des enseignements qui peuvent être tirés des politiques d'innovation.

Soutien du CCR en faveur de l'EER

L'EER sera considérablement renforcé grâce au 6^e PC. L'impact du CCR sera à la hauteur de sa mission, de sa stature et de ses compétences en tant que point de référence pour les décideurs et les acteurs politiques. La participation à la mise en réseau est un élément important de l'EER et du 6^e PC. Dans le cadre de celui-ci, le CCR identifiera cinq à dix réseaux d'excellence et projets intégrés auxquels il participera ou qu'il lancera, l'avantage de cette démarche étant notamment la capacité à offrir à de "petits" acteurs, tels que les PME et les jeunes pousses issues des universités, un accès aux ressources du Centre.

Certaines de ces actions seront mises en œuvre en liaison avec celles menées par la Banque européenne d'investissement (BEI) [par l'intermédiaire, notamment, du Fonds européen d'investissement (FEI)] dans le cadre de son "initiative innovation 2000", ainsi qu'en coordination avec les interventions des fonds structurels.

Ressources humaines et mobilité

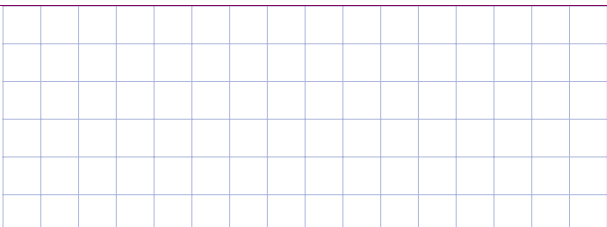
Les activités menées à ce titre ont pour objectif de soutenir le développement, dans toutes les régions de l'UE, de ressources humaines abondantes et d'envergure mondiale par la stimulation de la mobilité transnationale à des fins de formation, de développement des compétences ou de transfert des connaissances, notamment entre secteurs différents, par le soutien au développement de l'excellence scientifique, et par le renforcement de l'attrait de l'Europe pour les chercheurs de pays tiers. Ceci doit être fait en cherchant à tirer le meilleur parti du potentiel offert par toutes les composantes de la population, plus particulièrement les femmes et les jeunes chercheurs, en prenant les mesures appropriées à cette fin, y compris celles visant à créer des synergies dans le domaine de l'enseignement supérieur en Europe.

Menées dans l'ensemble des domaines du champ scientifique et technologique, ces activités prendront notamment la forme suivante:

- soutien à des universités, des centres de recherche, des entreprises, notamment des PME, et des réseaux, pour l'accueil de chercheurs européens et de pays tiers, incluant la formation de chercheurs au niveau prédoctoral. Ces actions pourraient inclure la mise en place de réseaux de formation à long terme et l'encouragement de la mobilité entre différents secteurs;
- soutiens individuels accordés à des chercheurs européens à des fins de mobilité vers un autre pays européen ou un pays tiers, ainsi qu'à des chercheurs d'excellence de pays tiers désireux de venir en Europe. Ce type de soutien prévoira une période de formation suffisamment longue et visera des chercheurs ayant au moins quatre ans d'expérience en matière de recherche, sans oublier les besoins de formation en gestion de la recherche;
- participation financière à des programmes nationaux ou régionaux de soutien à la mobilité des chercheurs ouverts à des chercheurs d'autres pays européens;
- soutien à la création et au développement d'équipes européennes de recherche considérées comme ayant les capacités de parvenir à un haut niveau d'excellence, plus particulièrement pour des activités de recherche de pointe ou interdisciplinaires, lorsque ce soutien peut ajouter de la valeur aux mesures nationales;
- prix scientifiques pour des travaux d'excellence réalisés par un chercheur ayant bénéficié d'un soutien financier à la mobilité de l'Union.

Des mécanismes seront créés pour faciliter le retour des chercheurs dans leur pays ou leur région d'origine, ainsi que leur réinsertion professionnelle.

Des efforts seront déployés pour assurer l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes dans les actions prévues.



Infrastructures de recherche

Les actions menées à ce titre ont pour objectif d'aider à l'établissement d'un tissu d'infrastructures de recherche du plus haut niveau en Europe, et de stimuler leur utilisation optimale à l'échelle européenne.

Les activités suivantes seront mises en œuvre dans l'ensemble des domaines du champ scientifique et technologique, y compris les domaines thématiques prioritaires:

- accès transnational aux infrastructures de recherche;
- mise en œuvre, par des infrastructures ou des consortiums d'infrastructures d'envergure européenne, d'actions intégrées permettant d'assurer la fourniture de services à l'échelle européenne et pouvant couvrir, outre l'accès transnational, l'établissement et le fonctionnement de réseaux de coopération et l'exécution de projets communs de recherche visant à élever le niveau de performances des infrastructures concernées;
- mise en place d'une infrastructure européenne de communication de grande capacité et à haut débit (basée éventuellement sur des architectures de type GRID), en se fondant sur les résultats obtenus par le projet GEANT (voir ci-dessous), ainsi que de services de publication électroniques;
- réalisation d'études de faisabilité et de travaux préparatoires pour la création d'infrastructures nouvelles d'envergure européenne, tenant compte des besoins de tous les utilisateurs potentiels et étudiant systématiquement les possibilités d'une participation, notamment de la BEI ou des Fonds structurels, au financement de ces infrastructures;
- optimisation des infrastructures européennes par le soutien apporté, à un niveau limité, au développement d'un nombre restreint de projets d'infrastructures nouvelles dans des cas dûment justifiés, lorsqu'un tel soutien pourrait avoir un effet catalyseur essentiel en termes de valeur ajoutée européenne. Ce soutien, en tenant dûment compte de l'avis des États membres, pourra venir en complément des contributions de la BEI ou des Fonds structurels au financement de ces infrastructures.

Un pas de GEANT

Le lancement de GEANT le 1er décembre 2001 a été un fait marquant pour la recherche européenne. GEANT s'est rapidement imposé comme le numéro un mondial de la mise en réseau de la recherche, couvrant quelque 3 000 établissements de recherche et d'enseignement dans plus de 30 pays ainsi que des réseaux de recherche et d'enseignement nationaux et régionaux. GEANT est un exemple concret de l'EER et du 6^e PC en marche.

Nouveau pour la direction générale "Recherche", ce projet était néanmoins un des fleurons de la direction générale "Société de l'information" dans les programmes-cadres précédents. Dans le 6^e PC, il continuera à être soutenu en relation avec le domaine thématique prioritaire "Technologies pour la société de l'information" (TSI). Un réseau plus dense entre les différentes initiatives concernées sera mis en place notamment par le biais de GEANT, réseau de communication de grande capacité et à haut débit pour les chercheurs en Europe, et via des architectures de type GRID hautement performantes et des bancs d'essai.

Un budget maximal de 200 millions d'euros a été réservé, dans le montant total disponible, pour la promotion des infrastructures de recherche en plus des 100 millions d'euros issus du domaine prioritaire des TSI en faveur du développement de GEANT et des GRID.

Science et société

L'objectif des actions menées à ce titre est d'encourager le développement de relations harmonieuses entre la science et la société et l'ouverture à l'innovation en Europe, ainsi que de contribuer à la réflexion critique et à la réactivité des scientifiques aux problèmes de société, grâce à l'établissement de rapports nouveaux et d'un dialogue informé entre chercheurs, industriels, décideurs politiques et citoyens. Les actions menées à ce titre sont des initiatives en matière de science et de société liées à la politique alors que les activités de recherche menées au titre des priorités thématiques et en particulier de la priorité thématique 7 ("Citoyens et gouvernance dans une société fondée sur la connaissance") couvrent d'une manière plus large la recherche concernant les citoyens et la gouvernance.

Les actions menées dans ce domaine, dans l'ensemble du champ scientifique et technologique, porteront en particulier sur les thèmes suivants:

Rapprocher la recherche de la société

- science et gouvernance;
- avis scientifique;
- implication de la société dans la recherche;
- prospective.

Utilisation responsable du progrès scientifique et technologique, conformément aux valeurs éthiques fondamentales

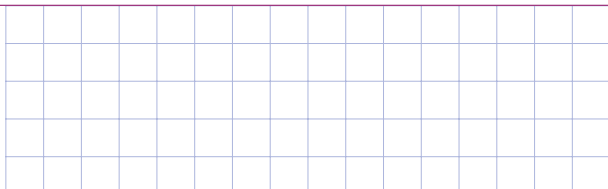
- évaluation, gestion et divulgation des incertitudes et des risques;
- expertise;
- analyse et promotion des meilleures pratiques en matière d'application du principe de précaution dans différents domaines de la prise de décisions politiques;
- système de référence européen;
- recherche éthique portant sur la science, les progrès technologiques et leurs applications.

Renforcer le dialogue science/société

- nouvelles formes de dialogue avec la participation des parties prenantes intéressées;
- connaissance de la science par les citoyens;
- stimulation de la prise de conscience;
- incitation de l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques;
- initiatives visant à favoriser le rôle et la place des femmes à tous les niveaux dans les sciences et la recherche.

Elles prendront la forme d'actions de soutien à:

- la mise en réseau et l'établissement de liens structurels entre les institutions et les activités concernées aux niveaux national, régional et européen, notamment en utilisant les technologies de la société de l'information;
- l'échange d'expérience et de bonnes pratiques;
- la réalisation de recherches spécifiques;
- des initiatives de sensibilisation à forte visibilité, de type prix et concours;
- la constitution de bases de données et d'informations, ainsi que la réalisation d'études, notamment statistiques et méthodologiques, sur les différents thèmes.



RENFORCER LES BASES DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

L'objectif des actions relevant de la première partie de l'axe "Renforcer les bases de l'Espace européen de la recherche" est de contribuer à la création d'un Espace européen de la recherche en stimulant et en soutenant la coordination du programme et les activités conjointes menées aux niveaux national et régional et entre les organismes européens de manière à favoriser le développement de la base de connaissances commune nécessaire à l'élaboration d'une politique cohérente. Ces activités pourront porter sur n'importe quel champ scientifique et technologique, y compris les domaines thématiques prioritaires.

Dans ce contexte, l'UE encouragera et soutiendra les initiatives entreprises par plusieurs pays – dans des domaines d'intérêt stratégique commun – et développera une synergie entre leurs activités existantes à travers la coordination de leur mise en œuvre, leur "ouverture mutuelle" et l'"accès mutuel" aux résultats de la recherche, et définira et exécutera aussi des activités conjointes.

Types d'actions

Deux types d'actions sont prévus pour atteindre les objectifs susmentionnés:

Amélioration de la coopération et de la coordination des activités nationales, et notamment:

- le soutien aux actions sélectionnées soumises en réponse à un appel de propositions ouvert (projet ERA-NET);
- le soutien aux activités entreprises par l'intermédiaire de cadres européens de coopération, en particulier le projet de collaboration EUROCORES de la Fondation européenne de la science;
- le développement d'un système d'information intégré – facilement accessible, convivial et régulièrement mis à jour – pour fournir des informations pertinentes sur les programmes et les instruments de recherche nationaux et régionaux à la communauté des chercheurs, aux responsables de programme et aux décideurs politiques.

Amélioration de la "complémentarité" et des synergies entre les activités menées au niveau européen, et notamment:

- le soutien direct des activités de coopération scientifique et technologique entreprises dans le cadre de la COST;
- le renforcement de la coordination avec EUREKA;
- le soutien en faveur de la collaboration et des initiatives communes entre les organismes de coopération scientifique européenne spécialisés comme le CERN, l'ESA, l'ESO, l'ENO, l'EMBL, l'ESRF et l'ILL.

Actions de coordination

Des actions de coordination, utilisant une approche par le bas, seront menées dans l'ensemble des secteurs du champ scientifique et technologique dans les domaines suivants:

Santé

- santé de groupes de population clés;
- maladies et troubles graves (cancer, diabète et maladies liées au diabète, maladies dégénératives du système nerveux, maladies psychiatriques, maladies cardio-vasculaires, hépatite, allergies, déficience visuelle, par exemple), maladies rares, médecines alternatives ou non traditionnelles, maladies graves liées à la pauvreté dans les pays en développement;
- les activités concernées seront mises en œuvre, par exemple, par le biais d'une coordination de la recherche et des études comparatives, le développement de bases de données et de réseaux interdisciplinaires, les échanges de pratiques cliniques et la coordination des essais cliniques.

Biotechnologie

- applications non liées à la santé et à l'alimentation.

Énergie

- centrales électriques de la nouvelle génération ("émissions très faibles");
- stockage, transport et distribution de l'énergie.

Environnement

- environnement urbain (y compris le développement urbain durable et le patrimoine culturel);
- milieu marin, gestion des terres et des sols;
- risques sismiques.

Ces actions viseront à renforcer la coordination des activités de recherche menées en Europe, au plan national comme au plan européen, et elles bénéficieront d'un soutien financier pour:

- l'ouverture mutuelle des programmes nationaux et régionaux;
- la mise en réseau d'activités de recherche menées au niveau national et régional;
- des activités d'administration et de coordination de la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST);
- des activités de coopération scientifique et technologique menées dans d'autres cadres de coopération européenne, notamment la Fondation européenne de la science;
- la collaboration et des initiatives communes d'organismes de coopération scientifique européenne spécialisés comme, par exemple, le CERN, l'EMBL, l'ESO, l'ENO ou l'ESA.

Ces actions seront mises en œuvre dans le contexte général des efforts entrepris pour optimiser le fonctionnement global de la coopération scientifique et technologique européenne et assurer la complémentarité de ses différentes composantes, qui incluent COST et Eureka.

Développement cohérent des politiques de recherche et d'innovation en Europe

- réalisation d'analyses et d'études, de travaux en matière de prospective, de statistiques et d'indicateurs scientifiques et technologiques;
- création et soutien au fonctionnement de groupes de travail spécialisés et d'enceintes pour la concertation et le débat politique;
- soutien aux travaux d'étalonnage des politiques de recherche et d'innovation au niveau national, régional et européen;
- soutien à la réalisation des travaux de cartographie de l'excellence scientifique et technologique en Europe;
- soutien à la réalisation des travaux nécessaires pour améliorer l'environnement réglementaire et administratif de la recherche et de l'innovation en Europe.

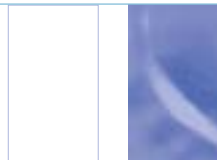
Le tableau de bord de l'innovation: un indicateur de réussite

Le tableau de bord de l'innovation répond à la demande du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 dans le cadre de sa stratégie visant à faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde" dans les dix prochaines années. Le Conseil a demandé un étalonnage des performances nationales dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, des entreprises et de la recherche, et préconisé la collecte régulière de données sur des indicateurs spécifiques, la formulation de lignes directrices pour les politiques nationales et l'apprentissage mutuel ou la "coordination ouverte"

Élaboré et publié par la DG "Entreprises" de la Commission, le tableau de bord de l'innovation 2001 résume les informations concernant 17 indicateurs de performance en matière d'innovation dans chaque État membre, et notamment:

1. la quantité et la qualité des ressources humaines consacrées à l'innovation;
2. les investissements des secteurs public et privé dans la création de connaissances et les nouveaux brevets qui en résultent;
3. les activités autres que la recherche qui aboutissent à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances; et
4. le financement de l'innovation, la valeur de l'output lié à l'innovation et l'investissement commercial et national dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Des informations régulièrement mises à jour sur le tableau de bord de l'innovation sont disponibles à l'adresse suivante: <http://trendchart.cordis.lu/Scoreboard/scoreboard.htm>



PRIORITÉS EURATOM

Domaines thématiques prioritaires de recherche

Afin de remplir les objectifs en matière d'activités de recherche et d'enseignement dans le domaine nucléaire telle qu'elles sont prévues dans le traité Euratom et de contribuer à la réalisation de l'EER, le programme-cadre Euratom sera structuré comme indiqué ci-dessous.

La participation au programme-cadre dans son ensemble est ouverte à tous les pays ayant conclu des accords d'association à cet effet avec l'UE. D'autres pays tiers peuvent participer au programme par le biais d'accords de coopération bilatéraux. Les chercheurs et les organisations des pays tiers peuvent également participer cas par cas aux projets.

Fusion thermonucléaire contrôlée

La fusion thermonucléaire contrôlée pourrait contribuer à l'approvisionnement énergétique à long terme et, par conséquent, aux exigences du développement durable en matière de fourniture centralisée fiable d'une électricité permettant d'assurer la charge de base.

Pour des raisons liées à la complexité des connaissances physiques fondamentales et des problèmes technologiques à maîtriser, les développements à accomplir en vue de l'application possible de la fusion à la production d'énergie prendront nécessairement la forme d'un processus en plusieurs étapes, dont chacune conditionne la suivante. À plus court terme toutefois, la recherche en matière de technologies de la fusion pourrait donner lieu à des retombées technologiques utiles.

Les efforts déployés dans le cadre du programme européen intégré de recherche sur la fusion thermonucléaire contrôlée ont permis à l'Europe de devenir un chef de file mondial dans le domaine de la recherche sur la fusion par confinement magnétique.

Les progrès des recherches et les résultats obtenus, notamment sur le tokamak européen JET, permettent à présent d'envisager le passage au "Next Step", qui déboucherait sur la mise au point d'une machine à même de produire des réactions de fusion dans des conditions comparables à celles d'un réacteur de production d'énergie.

L'achèvement des travaux de préparation d'un projet détaillé de "Next Step" dans le cadre du projet de coopération internationale ITER rend possible une décision sur le lancement de ce projet et la construction de la machine.

Il s'agira de démontrer la faisabilité scientifique et technologique de la production d'énergie à partir de la fusion thermonucléaire, compte tenu des aspects socio-économiques. Les modalités précises de réalisation du projet dépendront du résultat des négociations actuellement menées dans le cadre de la coopération internationale et de l'évolution du dossier, plus particulièrement des décisions prises au sujet de la contribution de l'Europe au projet ITER et du site d'implantation de la machine. Un cadre juridique adapté doit être mis en place.

La participation à l'initiative ITER requiert la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement incluant les éléments suivants:

- exploitation de la machine JET d'une manière permettant de tirer parti des améliorations dont elle fait actuellement l'objet. Participation éventuelle aux activités de recherche nécessaires pour le déclassement des installations de fusion;

- poursuite des recherches sur la physique et la technologie de la fusion, y compris l'étude et l'évaluation de formules de confinement magnétique, avec notamment la poursuite de la construction du "stellarator" Wendelstein 7-X et l'exploitation des installations existantes dans les associations Euratom; et des activités coordonnées en matière de recherche technologique, en particulier des recherches sur les matériaux pour la fusion.

Gestion des déchets radioactifs

Les actions couvriront à la fois le problème de la gestion des déchets et la question de la réduction de leur impact. Dans cette perspective, elles porteront sur les aspects suivants:

- recherche sur les procédés de stockage à long terme en couches géologiques profondes, avec la mise en réseau des activités menées sur différents sites dans les trois grands types de formations géologiques envisagées;
- recherche visant à réduire l'impact des déchets, en particulier grâce au développement de nouvelles technologies permettant de réduire les risques associés aux déchets par les techniques de partitionnement et de transmutation, et en explorant le potentiel qu'offrent certains concepts en vue de générer moins de déchets lors de la production d'énergie nucléaire.

Radioprotection

La vigilance est toujours nécessaire afin d'assurer le maintien des performances remarquables de l'UE en matière de sûreté. L'élargissement de l'Union fait également apparaître de nouveaux défis. L'amélioration de la radioprotection continue d'être un domaine prioritaire et, dans le 6^e PC, ces activités seront principalement menées dans les domaines suivants:

- quantification des risques associés à de faibles niveaux d'exposition;
- exposition médicale et exposition aux sources naturelles;
- radioécologie;
- gestion des risques et des situations critiques;
- protection du lieu de travail et de l'environnement.

Autres activités dans le domaine des technologies et de la sûreté nucléaires

Les activités menées à ce titre ont pour objectif:

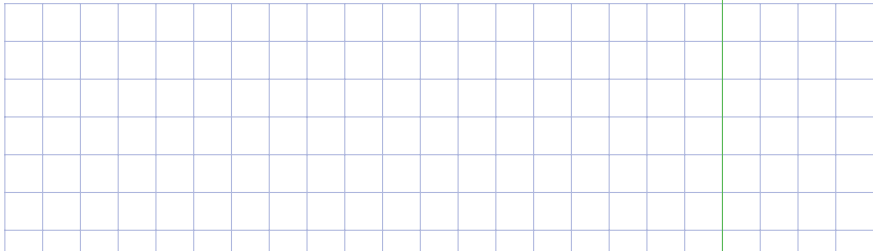
- de répondre aux besoins scientifiques et techniques des politiques de l'UE dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'environnement;
- de veiller à ce que les capacités européennes soient maintenues à un niveau élevé dans les domaines pertinents qui ne sont pas couverts par les domaines thématiques prioritaires;
- d'aider à la réalisation de l'EER.

Ces activités se situeront principalement dans les domaines suivants:

- concepts innovants: évaluation du potentiel offert par des concepts innovants qui offrent des avantages en termes de sûreté, d'impact environnemental, d'utilisation des ressources, de résistance à la prolifération; développement de nouveaux procédés plus sûrs dans le domaine de l'énergie nucléaire;



- éducation et formation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ayant pour objectif d'intégrer et de consolider les efforts nationaux en vue de réaliser des économies d'échelle, et couvrant, par ailleurs, des domaines tels que la mobilité et les ressources humaines, l'accès transnational aux infrastructures et les activités de coordination;
- mesures de sûreté des installations nucléaires existantes.



Mission principale du CCR

La sûreté et la sécurité nucléaires sont l'un des trois principaux domaines prioritaires du Centre commun de recherche de la Commission et sont appuyées par trois activités horizontales (prospective technologique, matériaux et mesures de référence, et sécurité publique et lutte contre la fraude).

1. L'Institut des matériaux et mesures de référence (IMMR) de Geel (Belgique) participe à la création de codes de pratique industriels et commerciaux et à l'amélioration des normes de sécurité. Afin d'évaluer les niveaux de contamination radioactive dans les denrées alimentaires, l'eau et l'environnement, et d'établir des normes de base dans le domaine du radiodiagnostic médical et de la thérapie nucléaire, il effectue des mesures ultra-sensibles dans un laboratoire souterrain spécial.
2. L'Institut des transuraniens (ITU) de Karlsruhe (Allemagne) apporte une compétence scientifique fiable et neutre en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Il travaille en étroite collaboration avec les entreprises et les autorités nationales et internationales compétentes en matière d'autorisation et de réglementation dans le monde entier sur des questions telles que la gestion et le traitement des déchets nucléaires, la sécurité de la production d'énergie nucléaire, la mesure de la radioactivité dans l'environnement, et la cancérothérapie.
3. L'Institut de l'énergie (IE) de Petten (Pays-Bas) mène des recherches sur les sources d'énergie propres et renouvelables qui couvrent les domaines nucléaires et non nucléaires. Parmi ses activités figurent la sûreté nucléaire au sein de l'UE élargie, les nouveaux systèmes d'énergie nucléaire, l'incinération des déchets et les sources d'énergie propres, ainsi que l'harmonisation et la validation de la sûreté des nouveaux systèmes d'énergie nucléaire. Il est également responsable de l'exploitation du réacteur européen à haut flux qui est utilisé pour améliorer la sûreté des installations nucléaires par des essais sur les matériaux et l'irradiation du combustible, et pour produire des radioisotopes médicaux en vue du diagnostic et du traitement du cancer et du développement de nouvelles thérapies.

Pour plus d'informations sur le CCR dans le contexte du 6^e PC, veuillez vous reporter plus haut dans ce chapitre.



CHAPITRE 6

OÙ TROUVER DES SOURCES D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE UTILES?

Coordonnées des help desks pour les priorités thématiques et les PME

Adresses Internet utiles pour obtenir plus d'informations sur le 6e PC et les activités de recherche de l'UE

Réseaux européens d'information et d'assistance

Services d'information nationaux

Ressources pour la recherche de projets et de partenaires

Autres sources d'information européennes utiles



Chapitre 6

Coordonnées des help desks pour les priorités thématiques et les PME

Help Desk pour le domaine prioritaire "Génomique et biotechnologie pour la santé"

rtd-genomics-biotec@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Technologies pour la société de l'information"

ist@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Nanotechnologies et nanosciences, matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance et nouveaux procédés et dispositifs de production"

rtd-nmp@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Aéronautique et espace"

rtd-aeronautics@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Qualité et sûreté de l'alimentation"

rtd-food@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Développement durable, changement planétaire et écosystème"

rtd-sustainable@cec.eu.int

Help Desk pour le domaine prioritaire "Citoyens et gouvernance dans la société de la connaissance"

rtd-citizens@cec.eu.int

Help Desk pour les domaines prioritaires "Gestion des déchets radioactifs" et "Radioprotection"

rtd-euratom@cec.eu.int

Help Desk pour les PME

research-sme@cec.eu.int

Pour une liste complète des infodesks de la Commission

<http://www.cordis.lu/fp6/infodesks.htm>

Adresses Internet utiles pour obtenir plus d'informations sur le 6^e PC et les activités de recherche de l'UE

Le 6^e PC sur le serveur Europa

- Réponses aux questions fréquemment posées sur le 6^e PC

<http://europa.eu.int/comm/research/faq.html>

- Documents officiels concernant le 6^e PC

http://europa.eu.int/comm/research/fp6/documents_en.html

- Espace européen de la recherche

http://europa.eu.int/comm/research/era/index_en.html



- Appels à propositions ouverts et futurs pour le 6^e PC
http://europa.eu.int/comm/research/fp6/calls_en.cfm
- Groupe de travail chargé du contrat type
http://europa.eu.int/comm/research/fp6/working-groups/model-contract/index_en.html
- Instruments pour la mise en œuvre des priorités thématiques du 6^e PC
<http://europa.eu.int/comm/research/fp6/instruments.html>
- Actualités de la recherche "news alerts"
http://europa.eu.int/comm/research/press_en.html

Le 6^e PC sur le serveur CORDIS

- Page d'accueil 6^e PC
<http://www.cordis.lu/fp6/home.cfm>
- Glossaire complet 6^e PC
<http://www.cordis.lu/fp6/glossary.cfm>
- Appels de propositions dans le contexte du 6^e PC
<http://www.cordis.lu/fp6/calls.cfm>
(s'inscrire aux alertes CORDIS via courrier électronique pour être averti d'un appel pertinent dans votre domaine)
- SME TechWeb
informations, événements et nouvelles destinés aux PME européennes à orientation technologique
<http://sme.cordis.lu/home/index.cfm>

Réseaux européens d'information et d'assistance

Les réseaux suivants disposent de bureaux dans les États membres et dans certains États associés et pays candidats :

- **Réseau des centres relais Innovation (CRI)**
soutenant les partenariats pour le développement et le transfert de l'innovation
Innovation Infodesk, DG "Entreprises"
200, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
innovation@cec.eu.int
<http://irc.cordis.lu/>
- **Réseau du Centre européen des entreprises et de l'innovation (CEI)**
soutenant les entreprises innovantes
Réseau du CEI
168, avenue de Tervuren
B-1150 Bruxelles
ebn@ebn.be
<http://www.ebn.be/>

Autres sources d'information européennes utiles

EUR-Lex

Le portail d'accès au droit communautaire

<http://europa.eu.int/eur-lex/en/index.html>

Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne

le laboratoire de recherche scientifique et technique de l'UE

<http://www.jrc.cec.eu.int/>

EUREKA

réseau européen soutenant les projets de RDT industrielle ; propose une base de données de milliers de projets de RDT industrielle avec leurs partenaires

<http://www.eureka.be/>

Plusieurs publications sur la recherche et les activités de l'UE

- *RDT info*
http://europa.eu.int/comm/research/rtdinfo/index_en.html
(lire l'édition spéciale consacrée au 6^e PC, nov. 2002)
- *Innovation et transfert technologique (ITT)*
<http://www.cordis.lu/itt/itt-en/home.html>
(lire l'article de fond consacré au 6^e PC, nov. 2002)
- *Euroabstracts*
<http://www.cordis.lu/euroabstracts/en/home.html>
- *CORDIS focus*
<http://www.cordis.lu/focus/en/home.html>
- *Publications de recherche des help desks du programme*
http://europa.eu.int/comm/research/pub_rtd.html
- *Bibliothèque de documents des institutions de l'UE*
http://europa.eu.int/documents/comm/index_en.htm

Commission Européenne

Participer aux programmes européens de recherche

Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities

2004 – 85 p. – 17,2 x 25 cm

ISBN 92-894-7364-9

BELGIQUE/BELGIE

Joan De Lennep
 Avenue du Roi 202/Conscience 202
 B-1100 Bruxelles/Brussel
 Tel: (32-2) 530 08 04
 Fax: (32-2) 530 08 01
 E-mail: joan.de.lennep@nlb.be
 URL: <http://www.nlb.be>

De Europese Boekhandel

Rue de la Loi 244/Hofstraat 244
 B-1045 Bruxelles/Brussel
 Tel: (32-2) 295 26 39
 Fax: (32-2) 730 08 60
 E-mail: real@europe.be
 URL: <http://www.europe.be>

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad

Rue de Louvain 40-40/Louvainstraat 40-40
 B-1000 Bruxelles/Brussel
 Tel: (32-2) 502 20 11
 Fax: (32-2) 511 01 94
 E-mail: sba@nlb.be

DANMARK

J. K. Schultz Information A/S

Høvedsøvej 4
 DK-2620 Albertslund
 Tel: (45) 43 63 23 00
 Fax: (45) 43 63 19 59
 E-mail: schultz@schultz.dk
 URL: <http://www.schultz.dk>

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH

Vertriebsabteilung
 Anstaltenstr. 192
 D-50738 Köln
 Tel: (49-221) 97 98 80
 Fax: (49-221) 97 98 82 79
 E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
 URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
 Ρεωμάτων 17
 GR-10564 Athens
 Tel: (30-21) 02 25 84 40
 Fax: (30-21) 02 25 84 39
 E-mail: elebooks@books.gr
 URL: <http://www.books.gr>

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado

Trafalgar 27
 E-28071 Madrid
 Tel: (34) 915 30 21 11 (línea), 915 84 17 10 (separador)
 Fax: (34) 915 30 21 21 (línea), 915 84 17 14 (separador)
 E-mail: ciberbo@com.boe.es
 URL: <http://www.boe.es>

Mundi Pressa Libros, SA

Calle 10, 37
 E-20061 Madrid
 Tel: (34) 914 58 17 30
 Fax: (34) 915 75 39 90
 E-mail: libros@mundiprensa.es
 URL: <http://www.mundiprensa.com>

FRANCE

Journal officiel

Service des publications des CE
 26, rue Cassini
 F-75727 Paris Cedex 10
 Tel: (33) 146 58 77 31
 Fax: (33) 146 58 77 30
 E-mail: europub@journal-officiel.gouv.fr
 URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop

270 Lower Rathfarnham Road
 Dublin 6
 Tel: (353-1) 496 73 99
 Fax: (353-1) 496 02 29
 E-mail: alan@alan.ie

ITALIA

Licosa SpA

Via Duce di Calabria, 111
 Casella postale 952
 I-90124 Palermo
 Tel: (39) 091 44 44 31
 Fax: (39) 091 44 12 57
 E-mail: licosa@licosa.com
 URL: <http://www.licosa.com>

LUXEMBOURG

Messagerie de l'Etat S.A.R.L.

5, rue Raffaele
 L-2411 Luxembourg
 Tel: (352) 40 10 30
 Fax: (352) 40 26 61
 E-mail: mail@mls.lu
 URL: <http://www.mls.lu>

NETHERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers

Olivierhof Plein/Plaza 2
 Postbus 20014
 2500 EA Den Haag
 Tel: (31-70) 370 56 80
 Fax: (31-70) 370 97 83
 E-mail: sdu@sdu.nl
 URL: <http://www.sdunl.nl>

PORTUGAL

Distribuidores de Livros Bertrand Lda

Grupo Bertrand, SA
 Rua das Flores das Vistas, 4-A
 Apartado 60037
 P-1700 Amadora
 Tel: (351) 214 55 87 87
 Fax: (351) 214 96 52 33
 E-mail: db@btp.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA

Setor de Publicações Oficiais
 Rua de Escola Politécnica, 135
 P-1200-100 Lisboa, Centre
 Tel: (351) 213 84 87 00
 Fax: (351) 213 84 87 90
 E-mail: ipn@ipn.pt
 URL: <http://www.ipn.pt>

SJÖDERMÄND

Akademinne Kyrökauppi/Akademiska Bokhandeln

Kyrökatu 1/Carlsplatz 1
 FI-00120
 P.O. Box 1811 Helsinki/Helsingfors
 P. Box 1808-08 121 44 18
 F./fax: (358-9) 121 44 26
 Sähköposti: akat@akademiska.fi
 URL: <http://www.akademiska.com>

SVERIGE

BTJ AB

Trafikvägen 11-13
 S-221 62 Lund
 Th: (46-46) 18 00 00
 Fax: (46-46) 30 70 47
 E-post: btje-rsa@btj.se
 URL: <http://www.btj.se>

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd

Customer Services
 PO Box 26
 Norwich NR9 1DN
 Tel: (44-01603) 60 05-522
 Fax: (44-01603) 60 05-523
 E-mail: book.orders@stationery.co.uk
 URL: <http://www.sos.co.uk>

SLOVAKIA

Obchod Larusar Ešteda

Erupčova 17-18
 I-105 Bratislava
 Tel: (380) 952 55 40
 Fax: (380) 952 55 80
 E-mail: obchod@esveda.sk

NORGE

Sveits Blackwell AS

Norge Nilsen Havnsgate 39
 Boks 4901 Nydalen
 N-0403 Oslo
 Tel: (47) 23 40 00 00
 Fax: (47) 23 40 00 01
 E-mail: info@norskeblackwell.com

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz

c/o DSEB Business Network Switzerland
 Gunglstrasse 85
 CH-8005 Zürich
 Tel: (41-1) 265 52 15
 Fax: (41-1) 265 54 11
 E-mail: eica@eic.ch
 URL: <http://www.eic.ch/eic>

ΒΕΛΓΙΟ/BELGIUM

Europress Euromedia Ltd

53, boulevard
 BE-1000 Scha
 Tel: (32-2) 890 37 66
 Fax: (32-2) 890 42 30
 E-mail: Mleuva@europress.be
 URL: <http://www.europress.be>

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and Industry

PO Box 21455
 CY-1509 Nicosia
 Tel: (357-22) 80 97 52
 Fax: (357-22) 66 13 44
 E-mail: info@cci.org.cy

ESTONIA

Koost Kaubandus-Tööstuskoode

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
 Toom-Kooli 17
 EE-10130 Tallinn
 Tel: (372) 646 02 44
 Fax: (372) 586 00 48
 E-mail: koost@koost.ee
 URL: <http://www.koost.ee>

HELVETSKA

Mediatek Ltd

Strehlen Platz 27
 HR-10000 Zagreb
 Tel: (385-1) 660 95 40
 Fax: (385-1) 660 21 95
 E-mail: mediatek@mediatek.hr

MAĐYARORSZÁG

Euro Info Service

Szt. István ut. 12
 H-1051 BUDAPEST
 PO Box 1038
 H-1137 Budapest
 Tel: (36-1) 229 21 70
 Fax: (36-1) 249 23 53
 E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
 URL: <http://www.euroinfo.hu>

MALTA

Milky Distributors Ltd

Milky International Airport
 PO Box 26
 Luqa LQA 25
 Tel: (356-1) 56 44 68
 Fax: (356-1) 57 67 66
 E-mail: info@milkybooks.com

POLSKA

Ans Polska

Koszykowa Przemysłowa 7
 SKR. pocztowa 1001
 PL-60-553 Warszawa
 Tel: (48-22) 629 12 01
 Fax: (48-22) 629 82 40
 E-mail: book@119@wp.poczta.onet.pl

ROMÂNIA

Euromedia

Str. Dorotei Lupu nr. 66, sector 1
 RO-70194 Bucharest
 Tel: (40-21) 283 38 82
 Fax: (40-21) 283 27 86
 E-mail: euromedia@eurocity.com

SLOVAKIA

Centrum VTI SR

Národná Slováci 19
 SK-81223 Bratislava 1
 Tel: (421-2) 54 41 83 64
 Fax: (421-2) 54 41 83 64
 E-mail: euro@vti.sk
 URL: <http://www.vti.sk>

SILOVENIJA

GV Založba d.o.o.

Doroška cesta 5
 SI-1000 Ljubljana
 Tel: (386) 13 00 1600
 Fax: (386) 13 00 1600
 E-mail: euro@zalozba.si
 URL: <http://www.zalozba.si>

TURKEY

Dünya Aktuel A.Ş.

Gölcük Dönüş Binası
 100, Yıl Mahallesi 34440
 TR-80500 Başkent-Ankara
 Tel: (90-312) 440 22 27
 Fax: (90-312) 440 22 27
 E-mail: aktuelinfo@dunya.com.tr

ARGENTINA

World Publications SA

Av. Córdoba 1877
 C1120 AAA Buenos Aires
 Tel: (54-11) 48 15 81 90
 Fax: (54-11) 48 15 81 50
 E-mail: argbooks@worldsa.com.ar
 URL: <http://www.argbooks.com.ar>

AUSTRALIA

Hunter Publications

PO Box 404
 Artarmon, Victoria 3067
 Tel: (61-3) 94 17 53 81
 Fax: (61-3) 94 17 51 54
 E-mail: ainfo@hunting.com.au

BRASIL

Uyeron Comex

Rua Bittencourt de Silva, 12 C
 CEP
 20040-900 Rio de Janeiro
 Tel: (55-21) 262 47 70
 Fax: (55-21) 262 47 70
 E-mail: uyeron.comex@uoy.com.br
 URL: <http://www.uoy.com.br>

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.

3000, chemin Sainte-Foy
 Sainte-Foy, Québec G1X 3K6
 Tel: (1-418) 658 27 83
 Fax: (1-418) 657 54 49
 E-mail: libere@medison.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd

3888 Chertem Canada Road Unit 1
 Ottawa, Ontario K1J 6K3
 Tel: (1-613) 745 28 85
 Fax: (1-613) 745 76 80
 E-mail: order_dept@renoufbooks.com
 URL: <http://www.renoufbooks.com>

EGYPT

The Middle East Observer

41 Sherif Street
 11111 Cairo
 Tel: (20-2) 360 68 18
 Fax: (20-2) 360 67 32
 E-mail: meo@edcom.com.eg
 URL: <http://www.meobserver.com.eg>

MALAYSIA

SBC Malaysia

Suite 47 D1, Level 47
 Berjaya AirFinance (Tower box 47)
 8 Jalan Yap Kwan Seng
 50450 Kuala Lumpur
 Tel: (60-3) 21 62 62 60
 Fax: (60-3) 21 62 61 66
 E-mail: sbc@bc.com.my

MEXICO

Mundi Prensa México, SA de CV

Plaza México, 141
 Colonia Cuauhtémoc
 MX-06500 México, DF
 Tel: (52-5) 535 56 58
 Fax: (52-5) 514 67 99
 E-mail: 107545.2301@compuserve.com

SOUTH KOREA

The European Union Chamber of Commerce in Korea

Suite 2004, Kyobo Bldg
 1-Chongno 1-Che, Chongno-Gu
 Seoul 110-714
 Tel: (82-2) 725-9889/5
 E-mail: euo@euo.co.kr
 URL: <http://www.euo.co.kr>

SRI LANKA

ERIC Sri Lanka

Tanang Asia Hotel
 115 Sri Chittirapalle
 A, Galle
 Colombo 2
 Tel: (94-11) 074 71 80 78
 Fax: (94-11) 44 87 70
 E-mail: eric@erics.lk

TAIWAN

Tycoon Information Inc

PO Box 81-486
 105 Taipei
 Tel: (886-2) 67 12 88 88
 Fax: (886-2) 67 12 47 47
 E-mail: ainfo@tai21.hinet.net

UNITED STATES OF AMERICA

Berman Associates

3011-F Assembly Drive
 Lanham MD 20706-4301
 Tel: (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
 Fax: (1-800) 965 34 50 (toll free fax)
 E-mail: einfo@berman.com
 URL: <http://www.berman.com>

ANDERE LANDEN/OTHER COUNTRIES/ AUTRES PAYS

Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer Wahl/Please contact the office of your choice/Ваше адресное бюро de vente de votre choix

Office for Official Publications of the European Communities

2, rue Mercier
 L-2985 Luxembourg
 Tel: (352) 29 29-42001
 Fax: (352) 29 29-42706
 E-mail: info-into-opco@cec.eu.int
 URL: <http://publications.eu.int>

Vous êtes intéressé par le 6^e programme-cadre?

Vous souhaitez participer à un appel d'offres?

Vous cherchez des informations sur les activités de recherche futures de l'Union européenne?

Vous souhaitez en savoir davantage sur l'Espace européen de la recherche?

Le 6^e PC est un programme radicalement nouveau et différent destiné à approfondir et accélérer la recherche européenne comme jamais auparavant. Il fournit l'orientation nécessaire à l'Espace européen de la recherche pour façonner et structurer le visage de la recherche européenne dans les années à venir. Outre les nouveaux instruments élaborés spécialement pour le 6^e PC, comme les réseaux d'excellence et les projets intégrés, un certain nombre d'instruments antérieurs ont été inclus pour garantir la continuité d'un programme-cadre à l'autre.

L'objectif de ce guide est de fournir aux participants potentiels aux programmes de recherche communautaires et à toute personne intéressée par l'avenir de la recherche européenne, des informations générales et des conseils utiles ainsi qu'une présentation générale du 6^e PC.

Ce guide permettra également aux lecteurs de savoir:

- quelles possibilités sont offertes à leur organisation, centre de recherche, réseau d'excellence, etc. au titre du 6^e PC
- si leur partenariat dispose des ressources nécessaires pour poser valablement sa candidature, et si ce n'est pas le cas
- où ils peuvent obtenir de l'aide pour réussir leur demande de cofinancement par la Commission européenne.

Pour plus d'informations:

Pour des questions d'ordre général sur ce guide ou encore sur le 6^e PC, l'Espace européen de la recherche ou les activités de recherche communautaires connexes, veuillez contacter la direction générale de la Recherche, Unité "Communication et Information":

Commission européenne
B-1049 Bruxelles - Belgique

+32 (0)2 299 18 65

+32 (0)2 295 82 20

research@cec.eu.int

http://europa.eu.int/comm/research/contact_fr.html